

L'eau en Loire-Bretagne

n° 85

www.eau-loire-bretagne.fr

Les Sages en Loire-Bretagne



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Juin 2012

L'eau en Loire-Bretagne

juin 2012

n° 85

- 2 Qu'est-ce qu'un Sage ?
- 4 Une structure pour porter le Sage

ELABORATION ET VIE DU SAGE

- 6 L'avancée des Sage sur le bassin Loire-Bretagne
- 8 De l'émergence à l'adoption du Sage
- 10 Le Sage : sa vie, son œuvre
- 12 Un Sdage et des Sage pour le bon état des eaux
- 14 Les Sage : une politique territoriale soutenue par l'agence de l'eau
- 17 Bientôt Sage
- 18 Contrat territorial : un outil au service des territoires

APPROCHES THEMATIQUES

- 20 Lutter contre les pollutions : réduire les pesticides, les nitrates et surveiller les eaux littorales
- 22 Qualité des milieux aquatiques et des zones humides : continuité, protection, récréation
- 24 Équilibrer ressources et besoins en eau
- 28 Vivre avec les crues
- 30 Se concerter et s'organiser
- 34 Communiquer et sensibiliser : rester proche des publics

OUTILS

- 36 Des outils pour les Sage
- 38 Cartographie des Sage du bassin Loire-Bretagne

CONCERTATION LOCALE



Jean-Louis Aubert

Noël Mathieu,
directeur général de l'agence
de l'eau Loire-Bretagne.

“ Cette dynamique
locale sur notre
territoire confirme
la mobilisation des
acteurs. ”

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) crée un espace de concertation associant tous les acteurs d'un territoire au sein d'une commission locale de l'eau (CLE). Ensemble, ils définissent les objectifs pour reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques. C'est un travail de longue haleine qui permet aux acteurs du bassin versant de débattre, de se comprendre pour obtenir un document de planification de portée réglementaire.

Indispensables à la mise en œuvre du Sdage 2010-2015, les Sage déclinent concrètement ses orientations et dispositions et les adaptent aux contextes locaux. Le bassin Loire-Bretagne est couvert à 85 % par des démarches de Sage. Cette dynamique locale sur notre territoire confirme la mobilisation des acteurs pour la réduction des pollutions, la restauration des milieux aquatiques et l'utilisation raisonnée de la ressource. L'agence de l'eau Loire-Bretagne encourage les démarches de politique territoriale comme les Sage et leur apporte son expertise technique et son appui financier.

53 acteurs dont 30 présidents de CLE témoignent dans ce numéro. Je souhaite que leurs témoignages puissent servir aux acteurs de l'eau pour planifier une gestion concertée de la ressource en eau dans l'objectif que se sont fixé ensemble le comité de bassin, l'Etat et l'agence de l'eau d'atteindre le bon état des eaux en 2015 et au-delà. ■



QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

« Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) ont un rôle central pour mettre en œuvre la politique de l'eau sur les territoires. Les commissions locales de l'eau (CLE), instances politiques, élaborent et suivent les Sage. Elles permettent de mettre en accord et en harmonie les spécificités de chaque territoire et la politique de bassin ».
Serge Lepeltier, président du comité de bassin, ancien ministre et maire de Bourges - 7 février 2012, réunion des présidents de CLE.



Serge Lepeltier,

président du comité de bassin Loire-Bretagne,
ancien ministre et maire de Bourges

Un outil de planification locale...

Il y a vingt ans, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 souligne l'unicité de la ressource en eau et la nécessaire préservation de l'équilibre des milieux aquatiques. Elle crée deux outils de planification. Dans chaque grand bassin hydrographique, un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) fixe les grandes orientations de gestion et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. Il est défini par le comité de

bassin et révisé tous les 6 ans. À l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupement de sous-bassins, un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) est élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) dont la composition est arrêtée par le préfet. Le projet de Sage validé par la CLE, donne lieu à des consultations (collectivités, comité de bassin, enquête publique...), puis à un arrêté d'approbation du préfet. Le Sage fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que les objectifs de préservation des zones humides.

... doté d'une portée juridique

Depuis la loi sur l'eau de 2006, le Sage est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource, d'un règlement ainsi que d'un rapport environnemental. Le règlement est opposable aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale,

plan local d'urbanisme et carte communale) et le schéma départemental des carrières doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le Sage. Et les Sage doivent eux-mêmes être compatibles avec le Sdage.

Une commission locale de l'eau réunit avec tous les acteurs

La CLE est l'instance de concertation et de décision du Sage. Elle élabore le Sage, organise son suivi et sa mise en œuvre, définit les axes de travail, consulte les partenaires institutionnels et les autres parties prenantes du bassin et arbitre les conflits. Un arrêté préfectoral précise sa composition. Elle est composée de trois collèges : pour moitié des représentants des collectivités territoriales et établissements publics, pour un quart des représentants des usagers (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, associations de consommateurs, de protection de l'environnement, de riverains), d'organisations professionnelles et syndicats et pour le quart restant des représentants de l'État. Le président de la CLE est issu du collège des collectivités locales. ■

Thierry Burlot,

président de la CLE du
Sage Argoat-Trégor-
Goëlo



Communes de Lanvollon-Plouha

Le Sage est un outil unique dans le domaine de l'eau. Il doit permettre de mettre en place une véritable « loi sur l'eau » locale

La concertation : clé du succès d'un Sage!

partagée et acceptée par tous. Les réglementations successives dans le domaine de l'eau élaborées à l'échelle nationale ont montré leurs limites dans nos territoires bretons. Or, la qualité de l'eau en Bretagne est un véritable enjeu économique. La plus value du Sage réside dans une appropriation des problématiques de l'eau par les acteurs locaux. Il est primordial que les CLE soient reconnues sur

leurs territoires. La CLE du Sage Argoat-Trégor-Goëlo, territoire qui couvre 1 500 km², a terminé son diagnostic en septembre 2011. Une occasion pour établir un socle de connaissances partagées. Les prochaines étapes - scénarii, stratégie, PAGD et règlement - consacreront une part importante à la concertation, clé de voûte de notre démarche et « CLE » du succès du Sage. ■

La CLE, appropriation par les décideurs locaux du devenir d'un sous-bassin

Je ne manque jamais une séance de la CLE du Sage Cher aval. Sur ce territoire, la continuité écologique est un enjeu fort et c'est là toute ma motivation ! Les barrages à l'amont et à l'aval de Tours bloquent trop souvent les migrateurs et ont surtout un impact sur la qualité de l'eau. Il faut « renaturer » la rivière en

conservant les usages mais c'est une idée difficile à faire passer. La DCE impose une obligation de résultat. Nous n'avons pas le choix ! S'approprier le Sdage, la DCE et aussi la continuité écologique est difficile mais indispensable. Au fil du temps, la concertation avance. J'essaie de faire partager mes convictions et reste volontaire

**Josselin de Lespinay,**

membre du Sage Cher
aval, membre du comité
de bassin Loire-Bretagne

pour représenter Nature Centre au sein de cette instance locale. ■

Vincent Vauclin,

membre des Sage
Cher amont, Cher aval,
Loiret, Sauldre et Nappe
de Beauce, Ingénieur
Onema, délégation
Centre, Poitou-Charentes



Vincent Vauclin

La CLE met un point final politique à une discussion technique et politique. Elle décide de la rédaction du Sage qui a mûri en amont dans les réunions de bureau

La CLE, lieu d'expression d'avis divergents

de CLE et dans les groupes thématiques. L'Onema intervient principalement sur la morphologie des cours d'eau et sur des impacts de la faune aquatique. Notre rôle est alors d'expliquer les évolutions et les objectifs. Dans le Sage Sauldre, par exemple, il y a eu beaucoup de débats avec les propriétaires d'anciens moulins. Ils ont été rassurés par le fait que tous les seuils n'allaient pas être supprimés. C'est

formateur de délibérer avec des personnes dont les opinions diffèrent des nôtres. Mais pouvons-nous mener la concertation jusqu'à un résultat satisfaisant pour tout le monde ? Probablement pas. Alors que nous tendons vers l'application de la DCE, d'autres intervenants ne souhaitent pas sa mise en œuvre, car pour eux, c'est avant tout une contrainte dans leur activité, notamment économique. ■

L'intérêt de la CLE : une gouvernance locale

Le bon fonctionnement d'une CLE repose sur le tandem formé par le président et l'animateur du Sage, capable de fédérer les acteurs de l'eau autour de sujets souvent complexes. Élus, représentants du monde agricole, économique et associatif et services de l'État échangent sur les enjeux d'un territoire, décident ensemble des objectifs de reconquête des milieux aquatiques à atteindre et des actions à réaliser. Cette gouvernance à cinq est très

intéressante car elle permet l'émergence de solutions locales. Auprès des CLE, je suis chargé de représenter le préfet de région. Je pense donc avoir un rôle important dans la présentation, l'explication des actions portées par l'État dans le domaine de l'eau et une bonne écoute des acteurs de l'eau. Je contribue aussi aux côtés des DDT, de l'agence de l'eau et de l'Onema aux travaux des Sage. Plus précisément j'apporte une

**Jean-Marie Quemener,**

membre des 22 Sage de
la région Pays-de-la-Loire,
Dreal Pays de la Loire

assistance technique et juridique aux animateurs de Sage et j'essaie de mettre en réseau les bonnes idées des 22 Sage de la région. ■

« Des Sage partout où c'est nécessaire »

Le Sdage recommande l'élaboration d'un Sage dit nécessaire sur 12 bassins versants, du fait des problèmes en jeu sur ces territoires : altérations des masses d'eau, objectifs d'atteinte du bon état des eaux, déséquilibres quantitatifs, prolifération des algues vertes...
« La démarche est bien engagée sur 11 d'entre eux et seul le Sage du golfe du

Morbihan doit encore concrétiser sa mise en œuvre. En dehors de ces secteurs, l'initiative revient aux acteurs locaux et il conviendra de s'interroger, dans les deux ans qui viennent, sur l'opportunité de prévoir d'autres territoires de « Sage nécessaires » pour le prochain Sdage 2016-2021 » précise Joël Pélicot. ■

**Joël Pélicot**

président de
la commission
planification
du comité de
bassin Loire-Bretagne



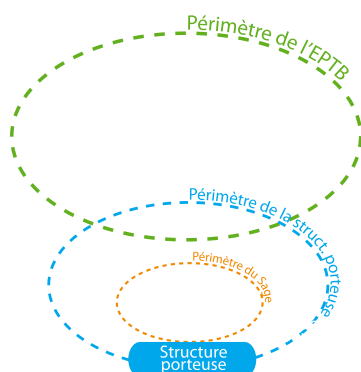
UNE STRUCTURE POUR PORTER LE SAGE

La CLE ne dispose pas de personnalité juridique propre. Pour agir, elle s'appuie sur une structure dès l'émergence du Sage, tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre.

La structure porteuse peut accueillir le secrétariat et l'animation du Sage, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux. Syndicat mixte, syndicat de commune, conseil général, établissement public territorial de bassin (EPTB), groupement de collectivités, le choix de la structure porteuse dépend du contexte local. ■

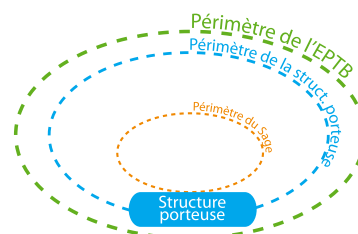
Incidence de la loi Grenelle 2

Si le périmètre du Sage n'est pas compris dans celui de l'EPTB

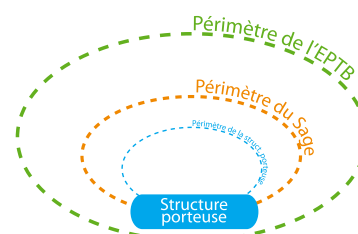


La CLE peut conserver la structure porteuse existante pour la mise en œuvre et le suivi.

Si le périmètre du Sage est compris dans celui de l'EPTB...



CAS 1 - le périmètre du Sage est inclus dans celui de la structure porteuse existante, la CLE peut conserver la structure.



CAS 2 - le périmètre du Sage est plus grand que celui de la structure porteuse existante, la CLE devra s'appuyer sur l'EPTB pour mettre en œuvre le Sage.



« Répondre aux besoins de la CLE »



Dominique Maudet
président de la CLE du
Sage Sèvre Nantaise.



Boris Lustgarten
directeur de l'EPTB de
la Sèvre Nantaise.

Le Sage de la Sèvre Nantaise
- 2 350 km² et 143 communes
- est porté depuis son
approbation par l'institution
interdépartementale du bassin de
la Sèvre Nantaise (IIBSN). Créée
en 1985, l'institution est reconnue
établissement public territorial
de bassin (EPTB) en 2006. Son
périmètre d'action est celui du
territoire du Sage.

« **Un interlocuteur permanent** »
« Sans la structure porteuse, la CLE n'est
rien. L'EPTB porte le Sage depuis qu'il existe,
c'est un interlocuteur permanent » précise
Dominique Maudet, président de la CLE.
L'établissement fédère des projets dans
le domaine de la gestion des cours d'eau

et des milieux aquatiques. Il coordonne
également des actions sur le bassin ver-
sant comme les contrats de restauration
et d'entretien de rivière ou la mise en
valeur paysagère et touristique des voies
d'eau. « *La structure porteuse du Sage doit
accompagner la CLE dans ses décisions.
Pour cela, nous mettons en place tous les
moyens techniques, administratifs et finan-
ciers pour pouvoir répondre aux besoins et
interrogations de la CLE* » explique Boris
Lustgarten, directeur de l'EPTB Sèvre
Nantaise. Chargés de mission, chargés
d'études et sur le terrain des techniciens
de rivières... Une équipe de 17 agents
travaille dans le cadre du Sage. Une ani-
matrice, spécifiquement dédiée au Sage,
assure le secrétariat et l'animation de la
CLE et coordonne les études menées par
la CLE.

Un outil d'aide à la décision : le tableau de bord

« Actuellement, la révision du Sage
demande beaucoup de concertation et de
temps. Pour que le Sage révisé soit le plus
proche possible de la réalité du terrain, la
mise en place d'un tableau de bord est
un outil indispensable » précise le pré-
sident du Sage. L'IIBSN a constitué en
2005 un observatoire qui regroupe les

informations utiles à la compréhension
du fonctionnement du bassin versant.
Il permet de suivre l'évolution de l'état
des cours d'eau et des milieux, les acti-
vités humaines et leurs conséquences.
Les données collectées auprès des ser-
vices de l'État, la Dreal, l'agence de l'eau,
l'Onema... sont ensuite traitées dans
une base de données. Elles sont valori-
sées au sein du tableau de bord du Sage,
sous forme de cartes interactives sur le
site internet de l'IIBSN, de publications
et de documents de synthèse. « *Le suivi
du Sage avec l'élaboration d'un tableau de
bord a nécessité deux personnes à temps
plein depuis trois ans. Ce travail demande
des moyens humains et ne pouvait être
confié à l'extérieur parce que cela nécessite
un contact avec les acteurs du territoire. Il
faut pouvoir répondre aux demandes des
élus de la CLE : où en sommes-nous sur les
pesticides, les nitrates, le phosphore, les pol-
luants...* » précise le directeur de l'insti-
tution. « C'est un outil indispensable pour
orienter nos prochaines décisions dans
le cadre de la révision du Sage. Ce travail
de suivi, nous pouvons le faire ensemble
et avec l'appui de la structure porteuse »
conclut Dominique Maudet. ■

« Une structure avec une autonomie juridique et financière »

**Le Sage Rance-Frémur baie
de Beaussais a un territoire
de 1 330 km² et y compte 106
communes. En 1999, date de
sa création, il est porté par le
conseil de développement du
pays de Dinan. Depuis 2006, le
syndicat mixte de portage du Sage,
homologué EPTB, coordonne et
met en œuvre le Sage.**

Comment avez-vous mis en place la structure porteuse du Sage ?

Pour porter le Sage, je souhaitais trouver
une structure qui garantisse l'autonomie
juridique et l'indépendance financière.
Dans un premier temps, parce que je
présidais le conseil de développement

du pays de Dinan, j'ai proposé que cette
structure associative porte le Sage. Mais
elle n'était pas faite pour cela. Aujourd'hui
le syndicat mixte de portage du Sage
accueille les recettes, assure les dépen-
ses et la CLE vote les projets. Cela ne me
satisfait pas complètement. Le syndicat
ne comporte que des élus. Pourquoi pas
un collège associé sans voie délibérative
qui participerait aux débats dans la CLE
et représenterait notamment les gestion-
naires de l'eau ?

Et si c'était à refaire ?

J'affirmerais encore plus l'importance
de la gestion intégrée de la ressource
en eau. C'est un acte politique extrê-
mement important. Aujourd'hui, pour
toute politique publique, on devrait lire

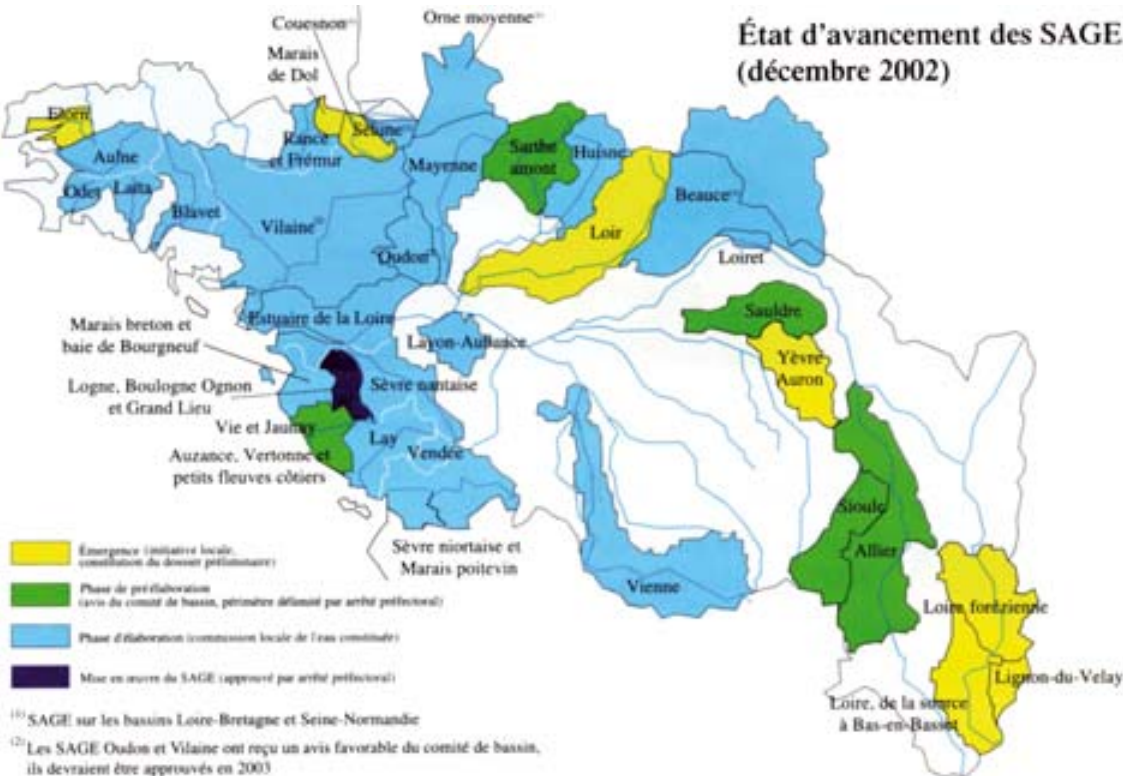


René Régnault

maire de Saint-Samson-sur-Rance
et membre du comité de bassin, est
président de la CLE depuis 1999 et
de la structure porteuse.

le Sage car ce que nous faisons, ce que
nous écrivons est de nature à impacter
toutes les politiques. Le Sage est un
document très fort situé à l'amont des
politiques publiques. ■

L'AVANCÉE DES SAGE SUR LE BASSIN LOIRE-BRETAGNE





En 2002, le bassin Loire-Bretagne est couvert par 34 démarches de Sage. En 2012, 10 ans après, 56 démarches de Sage couvrent 85 % du bassin. Un atout important pour réaliser les objectifs de bon état des eaux.

En France il y a 173 démarches de Sage. C'est sur le bassin Loire-Bretagne que le nombre de démarches de Sage est le plus important.

« Le Sage a permis de mettre tout le monde autour de la table »



Claude Naud
maire de Corcoué sur Logne et conseiller général de Loire-Atlantique, est président de la CLE depuis 2001.

Premier Sage en Loire-Bretagne, le Sage Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu - 850 km² sur 43 communes - se situe au sud-est de l'agglomération nantaise. Il a été approuvé en 2002.

10 ans après, où en sommes-nous ?

Sur le territoire du Sage, les tensions se sont apaisées. Le Sage a permis à chacun d'exprimer ses points de vue et attentes sur des objectifs fixés conjointement. Sous l'impulsion du Sage, les collectivités ont notamment conduit des actions en matière d'assainissement et les agriculteurs se sont engagés pour mieux protéger l'eau. À ce jour, les résultats sont mitigés, surtout pour les professionnels. Ensemble, nous devons poursuivre nos efforts : conduire des actions pour lutter contre les pollutions diffuses, agir sur la

morphologie de nos cours d'eau, raisonner la gestion quantitative...

Comment avez-vous perçu les évolutions suite à l'application de la DCE et du Grenelle ?

Sur l'aménagement des ouvrages, on a un gros travail sociologique à faire. Les pêcheurs, les agriculteurs, les riverains entendent les arguments développés par le législateur mais le discours leur paraît souvent très technocratique et éloigné de leurs préoccupations. Oui au Sage quand il se fait compréhensif et expression des attentes du territoire. ■

Quels résultats sur le Sage Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu ?

Pour assurer la mise en œuvre cohérente du Sage, le syndicat du bassin versant de Grand Lieu a été créé en 2006 après une concertation locale. Il coïncide avec le périmètre du Sage.

Des pollutions réduites

Dès 2003, les collectivités, fortement sensibilisées aux pollutions rejetées dans le milieu naturel par les stations d'épuration, ont restructuré leurs filières d'assainissement collectif. Ainsi, les concentrations en phosphore, dans les cours d'eau du bassin, ont été divisées par 3 depuis 2006. Une opération « Ferti-mieux » a été conduite sur le bassin versant de l'Ognon, sous bassin prioritaire. Les nouvelles pratiques agricoles adoptées ont permis de diminuer les apports en produits azotés et phosphorés.

■ Dans le prochain Sage, des efforts restent à faire pour tendre vers le bon état. 27 des 43 communes du bassin versant ont leur bourg à l'intérieur du périmètre du Sage. À la fin de l'année 2012, elles

auront toutes signé la charte les engageant à bannir les pesticides de leur plan de désherbage.

Maîtriser les prélèvements et réduire leur impact sur les cours d'eau à l'étiage

Les étiages de cours d'eau sont sévères et prématurés sur ce bassin. Le syndicat du bassin versant de Grand Lieu a encouragé la création d'un syndicat d'irrigants dans les années 2000. Il siège depuis 2009 au sein de la CLE. Ce partenariat a permis de quantifier de façon assez précise les volumes prélevés dans les nappes souterraines.

■ Dans le prochain Sage, les volumes prélevables sur le bassin seront définis.

Des zones humides mieux connues et 400 km de cours d'eau restaurés

L'inventaire des zones humides des communes du bassin versant, réalisé par un technicien du syndicat du bassin versant de Grand Lieu, sera terminé fin 2013.

■ Dans le prochain Sage, des préconisations de gestion de ces zones humides seront à définir.

Depuis 2004, la restauration et l'entretien de 400 km de cours d'eau du bassin versant s'inscrivent dans des contrats d'objectifs pluriannuels et favorisent une gestion cohérente et continue des écosystèmes.

■ Dans le prochain Sage, la recherche d'une meilleure continuité écologique constitue un nouvel enjeu.

Le syndicat du bassin versant de Grand Lieu est considéré par les acteurs locaux comme le plus apte à coordonner une politique concertée de gestion des milieux et des ressources. Il a été désigné comme pilote et animateur du site Natura 2000 du lac de Grand Lieu.

Aussi, le syndicat s'est associé au syndicat du Pays de Grand Lieu-Machecoul-Logne et il a reçu le soutien du département Loire-Atlantique pour tisser depuis 2006 un réseau européen de lacs de plaine. ■



DE L'ÉMERGENCE À L'ADOPTION DU SAGE

Émergence, instruction, élaboration sont les phases de préparation du Sage. C'est le résultat de plusieurs années de concertation entre les acteurs locaux. Le Sage est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource, d'un règlement ainsi que d'un rapport environnemental.

L'émergence d'un Sage : une initiative locale

Le Sage est à l'initiative des acteurs locaux - élus, associations, acteurs économiques, aménageurs, usagers de l'eau - qui ont un projet commun pour l'eau. Ces acteurs constituent un [dossier préliminaire](#) exposant les motivations et le choix du territoire. La délimitation du périmètre du Sage doit correspondre à une unité hydrographique cohérente : bassin versant, nappe d'eau souterraine, estuaire... Ce dossier préliminaire est adressé au préfet. Après consultation des collectivités du ou des comités de bassin concernés, le préfet dresse un [arrêté de délimitation de périmètre](#). Le Sdage Loire-Bretagne identifie 12 Sage nécessaires. Ils concernent des territoires à fort enjeu où l'élaboration d'un Sage est nécessaire.

L'instruction d'un Sage

La commission locale de l'eau est présidée par un élu. Elle est composée de 50 % d'élus, 25 % de représentants d'usagers

et 25 % de représentants de l'État. Elle est créée par un [arrêté préfectoral](#), pour une durée de six ans. La phase d'élaboration du Sage peut démarrer. La structure porteuse est indispensable à l'émergence d'un Sage, et également tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre. Elle dispose d'une personnalité juridique propre, contrairement à la CLE. Cette structure peut accueillir le secrétariat et l'animation de la CLE, être maître d'ouvrage des études et éventuellement des travaux.

L'élaboration d'un Sage en 5 étapes

1. [État des lieux et diagnostic](#) pour comprendre les problèmes du territoire et définir les enjeux : analyse du milieu aquatique, recensement des usages de l'eau, perspective de mise en valeur des ressources en eau et évaluation du potentiel hydroélectrique.
2. [Tendances, scénarios et choix de la stratégie](#) pour définir les objectifs et proposer des solutions.

3. [Plan d'aménagement et de gestion durable \(PAGD\) de la ressource en eau](#) pour concrétiser le contenu du Sage. Les dispositions à caractère technique ou juridique y sont inscrites. Il est opposable à l'administration et aux collectivités. Le règlement accompagne des dispositions de règles. Opposable à l'administration et aux collectivités comme le PAGD, ce règlement est également opposable aux tiers.

4. [Évaluation environnementale](#) pour mettre en évidence d'éventuels impacts du Sage sur tous les compartiments de l'environnement (air, énergie...).

5. [Procédure de consultation](#) pour recueillir les avis des services de l'État, des collectivités et leurs groupements, les chambres consulaires et le ou les comité(s) de bassin puis des habitants.

À l'issue de la phase de consultation, la CLE adopte le Sage. Il est ensuite [approuvé par arrêté préfectoral](#) ce qui déclenche sa phase de mise en œuvre.



Comment choisir la stratégie du Sage ? Comment rédiger le PAGD ? Et comment mener une enquête publique ? Rencontres avec les acteurs des Sage Loire en Rhône-Alpes et Sarthe amont.

« Les milieux, grands gagnants de la stratégie »



Michel Chartier
conseiller général,
membre du comité de
bassin et président de
la CLE.

Qu'arrivera-t-il s'il n'y a pas de Sage en 2030 ? Ce scénario « sans Sage » est la référence dans l'élaboration des quatre « scénarios contrastés » du Sage Loire en Rhône-Alpes.

Après un gros travail de concertation, quels sont les résultats de l'analyse des scénarios ?

Le 1^{er} scénario, jugé trop modeste, optimisait les politiques de l'eau en place. Le 2^e, trop axé sur l'équipement, était incompatible avec la restauration des milieux aquatiques. Quant au 3^e, très ambitieux, il prenait bien en compte la qualité des milieux, mais j'ai senti qu'il était irréalisable. Le 4^e scénario plaçait la fonctionnalité des milieux au cœur de sa stratégie. Il rassemblait le plus grand nombre d'acteurs et ne suscitait pas de blocages, sous réserve d'apporter quelques amendements.

Quelles modifications avez-vous apporté au scénario 4 ?

La gestion quantitative a été renforcée. Des partenariats avec les structures de bassin versant et les schémas de cohérence territoriale seront privilégiés. Les actions sur le fleuve Loire seront coordonnées. Aussi, nous envisageons de progresser vers la stratégie la plus ambitieuse. Les contraintes perçues par l'agriculture, EDF et la ville de Saint-Étienne sont aujourd'hui apaisées et admises. Les milieux sont les grands gagnants de cette stratégie. ■

Conseils pour une rédaction collective d'un Sage

PAGD et règlement concrétisent le Sage. Ces deux documents doivent être applicables et juridiquement solides.

Comment avez-vous mené l'écriture des deux documents ?

Très en amont, nous avons travaillé avec un cabinet de juristes. Nous avons créé un comité de rédaction composé d'un juriste, de représentants de la CLE, des directions départementales des territoires, de l'Onema, de l'agence de l'eau et de la Dreal. La CLE a défini des mesures opérationnelles ou réglementaires. Le juriste a précisé où ces mesures devaient

paraître dans le PAGD et le règlement. Les services de l'État et la Dreal se sont fortement impliqués dans le comité de rédaction qui s'est réuni 6 fois entre juin 2009 et octobre 2010. 46 dispositions et 7 articles composent le Sage Sarthe amont (consultables sur www.sage-sartheamont.org).

Quels conseils donneriez-vous aux futurs rédacteurs de Sage ?

La CLE doit avoir une stratégie précise avant de commencer la rédaction. Un accompagnement juridique dès le début permet de bien cadrer la rédaction. Multiplier les échanges entre le



Baptiste Sirot
animateur du Sage
Sarthe amont.

bureau de la CLE et le comité de rédaction évite les contresens et les pertes de temps. Enfin organiser des réunions sur une journée permet aux participants plus éloignés de s'investir. ■

Avis à la population



Bernard Breux
président de la CLE du
Sage Sarthe amont.

L'enquête publique du Sage Sarthe amont s'est déroulée du 8 juin au 13 juillet 2011.

Quelles actions ont été mises en place ?

150 personnes ont participé aux 4 forums décentralisés où nous expliquions ce

qu'est le Sage, avec 60 à 15 participants suivant les lieux. 3 conseils municipaux, une communauté urbaine (regroupant 9 communes) et un syndicat d'eau nous ont invités. Nous avons informé le public avec une lettre spéciale, une interview dans une radio locale et des communiqués de presse. Mais l'information a été peu relayée.

Quels sont les résultats de l'enquête publique ?

Nous avons reçu 200 avis avec ceux de la consultation des assemblées. L'association de sauvegarde des moulins s'est exprimée sur la continuité écologique - 1^{er} enjeu du Sage - les agriculteurs

sur la disponibilité en eau, et quelques personnes ont parlé des problèmes des inondations. Suite à l'enquête, nous avons modifié 16 dispositions de façon mineure et 3 articles du règlement.

Quels enseignements tirez-vous de cette expérience ?

Comment faire pour rendre accessible et susciter l'intérêt d'un Sage ? Et comment amener les communes à participer à l'enquête publique au-delà de la consultation des assemblées ? Une consultation est un exercice difficile mais c'est passionnant. ■



LE SAGE : SA VIE, SON ŒUVRE

Le Sage est approuvé, sa mise en œuvre commence. Des maîtres d'ouvrage sont alors recherchés pour mettre en place les actions préconisées dans le Sage. Pour suivre et assurer l'efficacité du Sage, la CLE identifie des indicateurs et met en place un tableau de bord. Dès son approbation, la CLE est régulièrement sollicitée pour donner son avis sur les projets soumis à autorisation.

La CLE donne son avis

« Notre objectif : agir pour préserver la qualité des milieux sur le territoire »



Christian Couturier

vice-président de Nantes-Métropole, membre du comité de bassin, est membre de la CLE du Sage Estuaire de la Loire depuis 2008 et président de la CLE depuis 2010.

La CLE est régulièrement sollicitée pour donner des avis, quels sont les dossiers examinés ?

À chaque réunion mensuelle du bureau de la CLE, nous validons des inventaires de zones humides, donnons notre avis

sur des projets d'aménagement comme des zones d'aménagement concerté, des extensions d'élevage, les déclarations d'intérêt général de contrats de bassin versant... avec un délai de réponse de 45 jours. Prochainement, la CLE donnera son avis sur le projet d'aéroport du grand Ouest où sont situées de nombreuses zones humides. À travers ces dossiers, les élus ont pris conscience de l'importance de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Comment avez-vous mis en œuvre le Sage ?

Nous voulions sur chacun des neuf

bassins versants une structure référente pour prendre en charge les problématiques du territoire. Il s'agissait, soit de conforter des structures existantes, soit de faire émerger un maître d'ouvrage, quand il n'existait pas. Aujourd'hui, chaque bassin a une structure référente, cinq sont représentées dans la CLE. Actuellement, huit contrats territoriaux avec l'agence et huit contrats régionaux de bassins versants avec la région Pays-de-la-Loire sont en préparation ou signés. ■

La CLE pilote son Sage

Des indicateurs spécifiques...

La CLE élabore un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre du Sage. C'est aussi un outil d'évaluation de l'efficacité du Sage. Il comprend un nombre restreint d'indicateurs afin d'obtenir un document lisible et pratique. La CLE du Sage Estuaire de la Loire structure actuellement son tableau de bord. « Nous avons réalisé 18 feuilles de route à partir des 5 grandes thématiques du Sage : cohérence et organisation, qualité des milieux, qualité des eaux, inondation et gestion quantitative. Elles synthétisent le Sage. Chaque feuille de route rappelle les dispositions, les objectifs, les bénéfices pour l'eau, le calendrier et qui fait quoi. En face de chaque objectif des indicateurs susceptibles d'y répondre sont mentionnés. Ces fiches sont à destination des maîtres d'ouvrage. Elles leur permettent de comprendre ce que le Sage attend d'eux » explique Edouard Dehillerin, animateur du Sage Estuaire de la Loire. Au total ce sont 40 indicateurs dont 8 indicateurs de résultats pour ce Sage. Aujourd'hui, le

tableau de bord n'est pas encore opérationnel. « Nous développons actuellement un outil basé sur des logiques similaires à celle du tableau de bord du Sage pour les marais estuariens. Nous mutualiserons ainsi les données des programmes de restauration des milieux aquatiques portés par les structures référentes. À l'automne, nous étendrons ce principe sur l'ensemble du périmètre. Les différents scénarios étudiés et les enquêtes menées auprès des utilisateurs et fournisseurs de données ont montré la nécessité de rester simple et pragmatique. Nous développerons un outil informatique accessible par Internet. La mise en œuvre du Sage pourra être évaluée, et chaque structure référente pourra réaliser, chez elle, cartes et graphiques pour suivre la mise en œuvre du Sage sur son territoire » précise Edouard Dehillerin.

...et 10 indicateurs communs

« Ces indicateurs communs permettront de comparer les Sage entre eux, de suivre leur avancement et de capitaliser l'avancement

de tous les Sage en utilisant une échelle d'évaluation commune. Les 10 indicateurs validés s'intéressent à l'atteinte du bon état des eaux, à la mise en œuvre des 7 dispositions du Sdage communes à tous les Sage et à la cohérence des contrats territoriaux avec les enjeux du Sage. Ces indicateurs, inscrits dans un tableau de bord, fournissent un outil de suivi et d'animation des Sage, et non pas de contrôle, le comité de bassin n'ayant aucune mission de contrôle vis-à-vis des Sage » précise Joël Pélicot, président de la commission planification du comité de bassin Loire-Bretagne. Le secrétariat technique de bassin (Dreal, Onema et agence de l'eau) fournira les trois quarts des données. Ces indicateurs seront testés auprès de quelques Sage volontaires avant d'être généralisés. Les indicateurs définitifs seront prêts en 2013. ■

Zoom sur les indicateurs

Indicateurs de suivi de Sage : ni trop, ni trop peu



Edwige Julien

Adama Sow

est chargé de mission suivi/évaluation des Sage du bassin versant de la Sarthe : Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne portés par l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe.

Adama crée le premier tableau de bord du Sage du bassin de l'Huisne (2 397 km² et 187 communes). Une synthèse annuelle est aussi réalisée, elle restitue plus simplement les principales actions mises en œuvre.

Quels sont les indicateurs du Sage ?

50 % des indicateurs s'articulent autour des objectifs du Sage : suivi de la qualité physico-chimique et biologique, linéaire de cours d'eau sous contrats, évolution du nombre de frayères... Les autres sont des indicateurs de connaissance comme le suivi des documents d'urbanisme. Dès l'élaboration du Sage, 49 indicateurs ont été retenus selon les priorités du Sage et les données mobilisables.

Comment avez-vous recueilli les données ?

Elles sont recueillies auprès des opérateurs locaux et des partenaires

techniques et financiers. La collecte des données est multipliée par trois car le Sage est situé sur trois départements. Les formats des données fournies sont différents selon le partenaire. Tout cela demande du temps.

Est-ce un avantage de travailler sur trois Sage ?

Le premier tableau de bord du bassin de l'Huisne 2011 permettra de construire plus facilement les autres tableaux de bord. Ils seront bâtis sur la même structuration mais la forme pourra varier. La construction, le recueil et la valorisation des données mobilisent un temps de travail conséquent. ■



Les Sage déclinent concrètement le Sdage en l'adaptant aux contextes locaux. Ils doivent être compatibles avec les orientations fondamentales du Sdage Loire-Bretagne et ses objectifs de qualité de l'eau. C'est le comité de bassin qui donne son avis sur cette compatibilité.

La portée juridique du Sage

Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema), les Sage possèdent une véritable portée juridique. Les CLE doivent rédiger un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) qui induit un lien de compatibilité, et un règlement qui implique un lien de conformité et est opposable aux tiers. Leurs champs de compétences sont délimités par le code de l'environnement.

La notion de compatibilité se distingue de celle de conformité puisqu'elle implique un lien de non-contrariété. Ainsi, un document est compatible avec un document de portée supérieure lorsqu'il n'est pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux de ce document et qu'il contribue, même partiellement, à sa réalisation. L'obligation de conformité, quant à elle, requiert une adéquation étroite entre les documents et les décisions.

Ainsi, toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le Sage. Les schémas de cohérence territoriale (Scot), les plans locaux d'urbanisme (Plu) et les cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs de

protection du Sage.

Aussi, les projets relevant de la "nomenclature eau" (installations classées pour la protection de l'environnement – ICPE - et installations, ouvrages, travaux et activités - IOTA) doivent être conformes aux prescriptions du règlement du Sage. Pour exemple, l'autorisation d'une personne pour la réalisation de travaux de rectification d'un cours d'eau, au titre des IOTA, pourra être attaquée devant le tribunal administratif au motif qu'elle n'est pas conforme avec le règlement du Sage. L'arrêté préfectoral autorisant ces travaux pourra également être attaqué devant le tribunal administratif pour le même motif.

Les obligations du Sage

Le Sage doit être compatible, ou rendu compatible, aux enjeux et objectifs du Sdage : objectifs environnementaux par masses d'eau, dispositions territorialisées, enjeux et programme de mesures, grands zonages et classements de bassin. 20 dispositions du Sdage ciblent directement les Sage (cf. page 37 de cette revue). 6 dispositions s'appliquent à tous les Sage : plans d'action pour la restauration des cours d'eau, plan de réduction des pesticides, plan d'actions de préservation et

de gestion des zones humides, inventaire de tête de bassin versants, volet pédagogique. Le comité de bassin doit vérifier cette compatibilité lors de l'examen du projet de Sage.

Actuellement, sur les 56 Sage du bassin, 11 doivent être révisés pour être conformes à la Lema (PAGD et règlement) et compatibles avec les orientations fondamentales, aux dispositions et aux objectifs du Sdage. Ces Sage révisés doivent être approuvés avant fin 2012.

Compatibilité des Sage avec le Sdage Loire-Bretagne

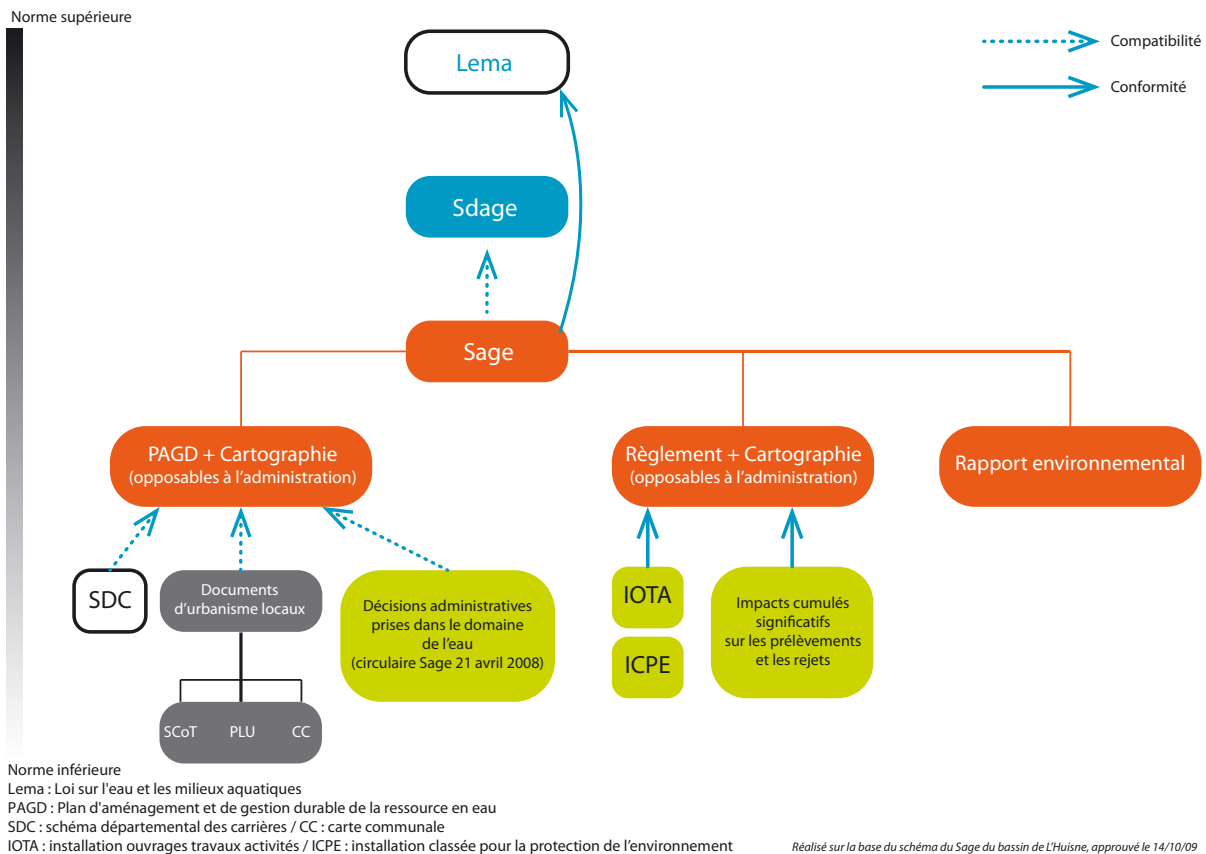
Le comité de bassin donne son avis sur la compatibilité des Sage avec le Sdage et sur sa cohérence avec les Sage voisins. Pour faciliter le travail du comité le secrétariat technique de bassin a réalisé une note d'aide à l'analyse. Elle décrit les critères et les dispositions sur lesquels le comité de bassin appréciera les Sage qui lui seront soumis pour avis. Elle permet aussi aux CLE de préparer en toute connaissance de cause leur projet de Sage et de maximiser les possibilités de recueillir un avis positif lors de la présentation de leur projet au comité de bassin. ■

Du Sdage aux Sage

« Le Sdage définit une politique de l'eau ambitieuse pour le bassin. Les Sage en sont le relais et le complément essentiel. La Dreal de bassin veille pour le préfet coordonnateur de bassin à la bonne prise en compte des enjeux du Sdage dans les Sage. Pour cela, elle coordonne les Dreal régionales et, à travers elles, les services départementaux en charge de la planification de l'eau ».

Nicolas Forray, Dreal de bassin.



Conformité et compatibilité d'un Sage**Examen d'un Sage par le comité de bassin : les étapes**

Le projet de Sage, validé par la CLE, est envoyé au comité de bassin pour avis - Le projet doit être envoyé 3 mois avant la date de la commission planification. Le secrétariat technique de bassin (STB) rédige un projet d'avis qui sera soumis à la commission planification. Le STB présente cet avis au président de la CLE et à l'animateur du Sage.

La commission planification examine le projet de Sage - Le président de la CLE et l'animateur présentent aux membres de la commission les enjeux du Sage, ses objectifs, ses dispositions... Et le STB présente son avis. Les membres de la commission débattent, l'avis peut alors évoluer. Chacun vote : favorable, favorable avec des réserves ou défavorable.

Le comité de bassin donne son avis - Le président de la commission planification présente au comité de bassin l'avis à émettre sur la compatibilité du Sage au Sdage Loire-Bretagne. Après débats, les membres du comité de bassin votent. L'enquête publique du Sage peut être lancée.

7 Sage seront soumis au comité de bassin en 2012 et environ une quinzaine en 2013.

« Se remettre en question avant de réviser le Sage »

Georges Cadiou
 président de la CLE
 depuis février 2012.

Adopté en février 2007, le Sage Odet doit être révisé pour être conforme à la Lema et compatible avec le Sdage.

Que vous a apporté l'étude préalable à la révision du Sage ?

La révision du Sage est une figure imposée. Pour la CLE, c'était une opportunité pour réaliser un bilan de notre fonctionnement et de la mise en œuvre du Sage. Les principales préconisations de l'étude étaient d'actualiser l'état des lieux pour mieux définir les enjeux et les objectifs et de réaliser un tableau de bord. En complément, une enquête de perception a été menée auprès des participants à l'élaboration du Sage et à la mise en œuvre. Même si peu de personnes ont répondu, cela donne un éclairage.

Comment allez-vous mener cette révision ?

Pour rédiger les documents du Sage, le bureau de la CLE sera accompagné par un bureau d'études ayant notamment compétences juridiques. La CLE validera les grandes étapes et les groupes thématiques alimenteront la réflexion. Fin 2013, la CLE validera le Sage et en 2014 nous organiserons les consultations. Nous pourrions intégrer la mise à jour de l'état des lieux du Sdage. ■



LES SAGE : UNE POLITIQUE TERRITORIALE SOUTENUE PAR L'AGENCE DE L'EAU

Jean-François Souchard

Le comité de bassin et l'agence de l'eau ont depuis longtemps décidé de faire des Sage une priorité pour la mise en œuvre de la politique inscrite dans le Sdage. L'agence de l'eau apporte aux Sage un appui technique et financier : organisation de réunions des présidents de CLE, rencontres des animateurs de Sage, appui à la sensibilisation, à l'animation et lors des différentes phases de la vie du Sage.



Le partenariat technique et financier avec les Sage

Les données collectées par l'agence de l'eau, à travers ses réseaux de mesure de la qualité de l'eau, permettent de diagnostiquer la qualité des cours d'eau ou l'état des masses d'eau et d'alimenter les

débats des acteurs locaux. En tant que membre de la CLE, l'agence intervient tout au long de la vie du Sage (participation au bureau de CLE, comités techniques de suivi des études, appui méthodologique pour l'élaboration et la révision du Sage...). L'agence apporte

un appui financier pour l'animation du Sage (élaboration et mise en œuvre), les études et la communication.

Les Sage, documents de planification, s'appuient sur les contrats territoriaux pour le mettre en œuvre et atteindre ses objectifs. Le comité de bassin souhaite voir renforcer dans le 10^e programme le lien entre Sage et contrats territoriaux.

Les présidents des CLE se réunissent

Régulièrement, le comité de bassin organise une réunion d'échanges avec les présidents des CLE. Le 7 février 2012, ils ont échangé sur les responsabilités croissantes des Sage, leur positionnement par rapport aux autres acteurs, leurs compétences et leurs moyens. Des éléments que l'agence souhaite prendre en compte dans le 10^e programme. La note d'aide à l'analyse de l'avis du comité de bassin sur la compatibilité des Sage avec le Sdage a aussi été présentée aux participants. ■



Nathalie Rousset

présidente de la CLE du Sage Lignon du Velay depuis le 23 février 2011.

Elle a participé à la réunion des présidents de CLE du bassin Loire-Bretagne en 2012 et à la réunion nationale en 2011.

« Davantage d'échanges entre présidents de CLE »

Que reprenez-vous de ces réunions entre présidents de CLE ?

Ces réunions permettent de voir ce qui se passe sur tout le territoire Loire-Bretagne. En dehors de ces journées annuelles, il n'y a pas assez d'échanges politiques entre les présidents de CLE. Et dans la commission inter-Sage (Sage Loire amont et Loire en Rhône-Alpes), nos échanges sont aussi très ponctuels. J'attends plus de débats sur la politique de mise en œuvre des Sage.

Sur le terrain, comment cela se passe-t-il ?

Il faut prendre le temps d'aller voir les

gens. Souvent, avec les élus, je parle du contrat territorial car c'est plus concret que le Sage. L'objectif: améliorer la qualité de l'eau du Lignon et de la retenue de Lavalette. Le complexe Lavalette/la Chapelette a été créé pour alimenter l'agglomération stéphanoise en eau potable. Le barrage connaît des épisodes d'eutrophisation, ses sédiments sont chargés en phosphore. Le scénario de notre Sage est très orienté par rapport à cette problématique, et en aval la rivière est dégradée. Protéger la ressource en eau potable tout en prenant en compte la population locale est le premier enjeu du Sage. ■

Hervé Ponthieux et Pascal Boniou sont chargés d'intervention spécialisés à l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Lors des réunions des commissions locales de l'eau, ils représentent l'agence.

« Repérer le jeu d'acteurs »

Que reprenez-vous de votre expérience d'animateur du Sage Baie de Bourgneuf et Marais Breton et de vos missions à l'agence ?

Mon expérience d'animateur de Sage pendant 10 ans m'a apporté une bonne connaissance du dispositif et du fonctionnement des CLE. J'identifie ainsi assez aisément le jeu d'acteurs et les sujets sensibles lors d'une réunion de CLE. Technicien de l'agence, j'apporte aux cellules d'animation et aux membres des CLE des informations constructives pour enrichir le Sage ou favoriser sa mise en œuvre selon les priorités de l'agence.

Quel est votre rôle en dehors des réunions de CLE ?

J'ai surtout des liens avec les animateurs. Les trois Sage que j'accompagne ont des superficies très différentes, des contextes et des enjeux variés, avec des organisations distinctes. Actuellement, je m'implique particulièrement dans la révision du Sage Vilaine. J'analyse les documents avant les réunions, parfois avec mes collègues et je renseigne les tableaux des remarques post-réunions de CLE. Nous échangeons alors avec les services de l'État pour transmettre un message unique sous l'égide du sous-préfet de Redon. ■



Hervé Ponthieux

à la délégation Ouest atlantique depuis 2009, il assure le suivi des Sage Vilaine, Vendée et Lay.

« La plus-value de l'agence, diffuser l'expérience d'un Sage à l'autre »



Pascal Boniou

à la délégation Anjou-Maine depuis l'été 1999, est référent Sage. Il assure le suivi des Sage Huisne, Sarthe amont, Sarthe aval, Loir, Evre-Thau-Saint-Denis et Layon-Aubance.

Qu'apportez-vous aux Sage ?

J'instruis les dossiers de financement de Sage et j'apporte surtout un appui technique. Je passe beaucoup de temps en relecture pour les études, projets de Sage, documents de communication... Une des plus-values de l'agence, c'est de diffuser l'expérience d'un Sage à un autre. Nous vérifions aussi si les priorités du Sage sont celles du Sdage et comment elles se déclinent localement par sous-bassins.

Quels enseignements tirez-vous de ces années passées près des Sage ?

Beaucoup d'animateurs sont arrivés dans le cadre des emplois jeunes, comme moi à l'agence. Ces missions sont maintenant pérennisées. J'ai tissé des liens professionnels et de confiance avec les animateurs. Les CLE et leurs animateurs(trices) sont maintenant des interlocuteurs directs indispensables de l'agence. Même si les Sage demandent un gros investissement, c'est intéressant d'écouter, dialoguer, négocier... ■

Des rencontres de l'eau pour les animateurs de Sage



Steve Muller,
animateur du Sage
Arroux-Bourbince.

“Ça permet d'avoir
un réseau sur
le bassin Loire-
Bretagne.”

L'agence de l'eau Loire-Bretagne organise une rencontre annuelle avec les animateurs de Sage du bassin depuis 2004. La première journée est consacrée à l'apport d'informations techniques sur des problématiques du bassin Loire-Bretagne enrichie de témoignages d'animateurs. Une sortie terrain, organisée le deuxième jour sur le territoire d'un Sage, est en lien avec un des thèmes abordés la veille. Celle de 2012 abordait la continuité écologique. 86 participants dont 54 animateurs se sont rencontrés à Nantes cette année. 49 Sage représentés sur les 56, un record ! « Ça permet d'avoir un réseau sur le bassin Loire-Bretagne. Et on appréhende les difficultés des autres animateurs » précise Steve Muller, animateur du Sage Arroux-Bourbince.

« À la première rencontre, on sympathise. Ensuite c'est plus facile de contacter ses collègues » complète Sylvie Leroy, animatrice du Sage Couesnon. Des réunions locales sont aussi organisées chaque année. « Sur le territoire Allier Loire amont, les animateurs de Sage se rencontrent deux fois par an. On traite nos thématiques personnelles. Il y a plus de proximité. Ces journées locales sont aussi importantes » indique Steve Muller. « Ces deux jours à Nantes, ça remet de la vigueur, ça nous rassure aussi » conclut Sylvie Leroy. Retour de l'évaluation 2012 : les animateurs souhaitent encore plus de temps d'échanges et de retours d'expériences. Et tous attendent le rendez-vous de l'année prochaine. ■

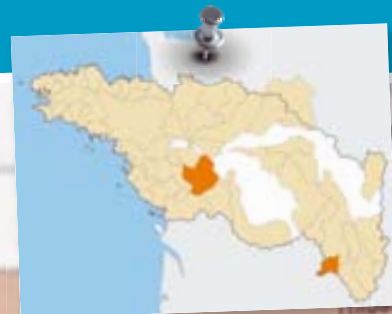


Sylvie Leroy,
animatrice du Sage
Couesnon

Ces deux jours à
Nantes, ça remet de
la vigueur, ça nous
rassure aussi.”



Sur l'ouvrage Saint-Charles à Saint-Hilaire de Loulay (85) lors de la rencontre des animateurs de Sage en 2012.



Etienne Bouju

BIENTÔT SAGE

La dynamique locale peut d'abord se concrétiser par la réalisation d'études, de travaux d'assainissement, d'entretien de restauration de cours d'eau et de zones humides... Des acteurs locaux s'engagent dans des contrats de rivières avant de planifier la gestion concertée de leur bassin versant. Un premier pas vers la création d'un Sage.

Quatre contrats territoriaux sont en cours sur les principaux affluents du Thouet et, pour la préservation de la qualité de l'eau potable, le programme « Re-Resources » est en place. La dynamique locale existe et le territoire est bien structuré en maîtrise d'ouvrage. Des avantages pour la mise en place du Sage Thouet (3 385 km² et 193 communes).

Un Sage en devenir



René Charron
président de la CLE

Comment s'est déroulée la mise en place du Sage ?

Cela fait un moment que l'on y travaille. L'idée avait déjà été émise par mes prédécesseurs en 1998. Aujourd'hui le Sage est bel et bien lancé. Il englobe 193 communes, 414 kilomètres de cours d'eau pour un périmètre de 3 385 km². Notre priorité sera de développer des ressources alternatives et de sécuriser l'alimentation en eau potable. L'enjeu est de taille car le bassin du Thouet constitue une importante zone de captage en eau potable pour les Deux-Sèvres.

Quelles seront les autres préoccupations du Sage ?

Nous avons six ans pour déployer le Sage et les mesures à concrétiser sont nombreuses. Elles portent sur la reconquête de la qualité des eaux de surface, la protection des têtes de bassin et des espèces naturelles sensibles et la gestion des ouvrages en vue du rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau. Concernant ce dernier point, un contrat de territoire en milieu aquatique a déjà été signé entre la communauté d'agglomération de Saumur et le syndicat mixte de la vallée de Thouet en mai 2011. ■

Entre le contrat de rivières et l'élaboration du Sage Alagnon il n'y a qu'un pas...

« Faire partager le territoire avant de poser des règles de gestion »

Le territoire de 1 000 km² est en tête de bassin versant de l'Allier et de la Loire. Après une longue maturation, un contrat de rivières est signé en 2001 pour 5 ans et prolongé jusqu'en 2007.

En quoi le contrat de rivières a permis d'élaborer un Sage ?

Avec ce contrat les élus ont pris conscience des problèmes de l'eau et ont appris à travailler ensemble. Cela nous amène à aller plus loin pour pérenniser nos actions. Et en 2005 nous débutons la procédure d'émergence du Sage. En 2007, le bilan

du contrat confirme la nécessité d'établir des règles de gestion et de renforcer la concertation entre les usagers. La CLE est installée en 2009.

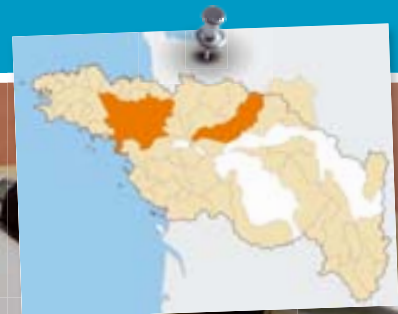
Quel avantage voyez-vous à mener Sage et contrat territorial en parallèle ?

Le contrat territorial 2011-2015 prolonge les efforts déjà engagés. Le syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents porte le Sage et le contrat territorial. Nous partageons les mêmes locaux, cela facilite les échanges entre les présidents et les animateurs.



Maurice Mestre
conseiller général du Puy-de-Dôme, est vice-président de la CLE du Sage Alagnon depuis sa création en 2009 puis président depuis juin 2011.

Avec ce contrat, les élus touchent du doigt des actions concrètes. Faire d'abord partager aux acteurs d'un territoire l'idée que l'eau est un bien commun. Et ensuite seulement poser des règles pour aller plus loin. ■



CONTRAT TERRITORIAL : UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES

Etienne Bouju

Principal outil d'intervention de l'agence, le contrat territorial multi-acteurs, permet la cohérence des actions sur des zones prioritaires. Le Sage s'appuie notamment sur les contrats territoriaux pour mettre en œuvre les actions programmées. Le bassin Loire-Bretagne est couvert à 97 % par un Sage ou par un contrat.

Le contrat territorial programme des actions de lutte contre les pollutions de l'eau, de restauration des milieux aquatiques, ou de diminution des prélèvements d'eau. Le but de ces contrats est d'atteindre les objectifs fixés par le Sdage pour chaque masse d'eau, du Grenelle de l'environnement, notamment pour les captages prioritaires, les obstacles à l'écoulement et les zones humides, et d'autres directives liées à l'eau (eau potable, conchyliculture, baignade...). Le contrat territorial, outil complémentaire au Sage, permet la planification et le financement de cinq années d'actions.

Élaborer le contrat : diagnostic de territoire et programme d'actions

L'état des lieux des connaissances est complété si nécessaire, et le diagnostic de territoire est réalisé. Toutes les thématiques à l'origine des déclassements

doivent être passées en revue sur l'ensemble du territoire. Le programme d'actions est ensuite construit et validé par le comité de pilotage, puis soumis à l'avis de la CLE du Sage qui est représentée au comité de pilotage.

Conclure le contrat

Le contrat est conclu avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage des travaux et les partenaires techniques et financiers. Il contient les actions ou travaux définis dans l'étude préalable avec leurs objectifs et leurs modalités de suivi, un plan de financement et des actions d'accompagnement : animation, communication, suivi-évaluation. Le projet de contrat est soumis à l'accord du conseil d'administration de l'agence.

Suivre et évaluer

Un bilan doit être présenté chaque année au comité de pilotage avec des

perspectives pour l'année suivante. La dernière année, le contrat doit obligatoirement être évalué. Des perspectives seront éventuellement proposées en vue de son renouvellement.

Maintenir une veille territoriale

Une fois les objectifs environnementaux du Sdage et du Sage atteints sur un territoire ayant bénéficié d'un ou plusieurs contrats, l'agence propose de maintenir une « veille » pendant cinq ans maximum. Cette veille comprend le maintien de l'animation pour permettre une certaine « vigilance territoriale » avec un suivi de la qualité de l'eau et des milieux pendant les 3 premières années.

Dans son 10^e programme (2013-2018), l'agence de l'eau va rechercher une meilleure articulation entre Sage et contrats territoriaux. ■

L'expérience du Sage Vilaine...

Au cœur de l'action : les structures de bassin versant



Michel Demolder
siège à la CLE depuis
2006 et devient président
en 2010.

11 190 km², 536 communes, le Sage Vilaine est le plus étendu du bassin Loire-Bretagne.

Comment avez-vous fait pour couvrir 80 % du territoire du Sage par des structures de bassin ?

Nous avons travaillé par sous-bassin versant. Certaines structures ont fait évoluer leurs statuts. Par exemple le syndicat intercommunal de la Seiche ne s'occupait que de l'entretien des berges. Devenu syndicat de bassin, il est compétent dans

les actions de restauration et d'entretien du cours d'eau de son bassin. La Seiche est le cours d'eau le plus déclassant du département d'Ille-et-Vilaine. Le diagnostic est engagé et un contrat territorial sera signé fin 2012.

Comment intégrez-vous les 17 structures de bassin versant dans la démarche du Sage ?

L'EPTB Vilaine (IAV) porte le Sage. Chargé de l'animation de la CLE et du suivi du Sage, il accompagne les structures de bassin: appui technique et administratif,

gestion de base de données... et crée le lien entre l'échelon local et le bassin de la Vilaine. Nous organisons des réunions régulièrement entre les présidents de

syndicats de bassin. Et 8 présidents de syndicats sont membres de la CLE. Il y a aussi beaucoup d'échanges entre les animateurs. ■

12 millions d'euros pour les programmes 2012

Les 22 sous-bassins de la Vilaine font l'objet de 22 contrats portés par les 17 syndicats de bassins versant pour 12 millions d'euros: 30 % milieux aquatiques, 23 % bocages, 12 % littoral, 10 % pratiques agricoles, 5 % inondation, 20 % pour communication et sensibilisation, études et diagnostic territorial.

Ces montants ne tiennent pas compte des projets portés directement par les communes, comme par exemple l'assainissement. ■

L'expérience du Sage Loir

Le Sage Loir a un territoire de plus de 7 000 km² qui concerne 3 régions, 7 départements et 445 communes. En cours d'élaboration, la CLE rédige actuellement le PAGD. Entretiens avec le président et le vice-président de la CLE.

« Une cohérence de territoire à faire partager par tous »

Quel a été le rôle essentiel de la CLE dans l'émergence et l'orientation des démarches opérationnelles ?

Nous avons organisé des commissions géographiques pour bien prendre en compte tous les acteurs, des commissions thématiques: nitrates, milieux aquatiques, pesticides... et des réunions publiques avec les futurs maîtres d'ouvrage. Des syndicats existent en plus grand nombre à l'amont du bassin. Ne peut-on pas constituer des syndicats mixtes qui

associeraient des établissements publics de coopération intercommunale et les départements ? Nous réfléchissons aussi à une interface pour coordonner les actions sur le bassin.

Quelles ont été les difficultés ?

Nous avons rencontré 3 difficultés: la qualité des eaux en Eure-et-Loir qu'il faut traiter avec le Sage Beauce, des acteurs (chambres consulaires, usagers, agriculteurs) avec des niveaux de connaissance différents et la problématique des



Guy-Michel Chauveau

maire de la Flèche
président de la CLE.

inondations. Sur ce dernier point, une étude est en cours. 15 % des collectivités du bassin ont répondu à notre questionnaire et cet aspect devrait bien être pris en compte dans les territoires. ■

« Une bonne sensibilisation de tous les acteurs est essentielle »



Frédéric Tricot

président de la commission communication du comité de bassin, vice-président de la CLE et président du syndicat intercommunal d'études, de réalisations et d'aménagement de la vallée du Loir (SieraVL).

Quels sont, d'après vous, les facteurs de réussite pour faire émerger la maîtrise d'ouvrage sur le territoire d'un Sage ?

La concertation est le premier levier. La sensibilisation de tous les acteurs est nécessaire. La cellule d'animation du Sage, les personnes extérieures au pays, conseils généraux et régionaux et agence de l'eau, apportent une bonne sensibilisation vers ces maîtres d'ouvrage. La consultation du public sur le Sdage et les acteurs de l'éducation à l'environnement nous ont aidés à avancer.

Et quels sont les freins ?

Le manque d'appropriation du Sage par les citoyens et les élus est un frein. Il est difficile de montrer concrètement les objectifs à atteindre et d'expliquer que la DCE appréhende aussi la qualité biologique. Le temps dans la prise de décision, les finances des collectivités et le territoire non domanial limitent l'émergence de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire d'un Sage. ■

Les contrats territoriaux sur le territoire du Sage Loir

Les contrats territoriaux sont surtout situés en Eure-et-Loir et en Loir-et-Cher.

En Eure-et-Loir, l'étude diagnostic sur le Loir menée en concertation avec les acteurs par le syndicat Dunois et ses affluents permet de définir le programme d'actions 2012-2016. Les actions contribueront à améliorer la diversité et la qualité biologique des cours d'eau, lutter contre les plantes envahissantes, améliorer la libre circulation des poissons et des sédiments.

En Loir-et-Cher, le SieraVL, avec l'appui du pays vendômois, s'est engagé dans un contrat territorial de bassin. Les actions concernent les problématiques pour atteindre le bon état des eaux: la restauration des milieux aquatiques, la lutte contre les pollutions diffuses...

Sur la Sarthe et le Maine-et-Loire, un travail préparatoire est lancé et la mobilisation existe avec des contrats restauration entretien dans les sous bassins.

La démarche de structuration de maîtrise d'ouvrage est en marche. Toutefois, quelques territoires orphelins peuvent poser des problèmes. Les membres de la CLE se mobilisent pour trouver des solutions. ■



LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS : RÉDUIRE LES PESTICIDES, LES NITRATES ET SURVEILLER LES EAUX LITTORALES

Première priorité pour les Sage : mettre en place un plan de réduction de l'usage des pesticides. Autre point important pour les littoraux : contenir les flux de nitrates pour limiter la prolifération des algues vertes. Enfin il y a l'enjeu de la qualité des eaux littorales. De par l'importance des activités (tourisme et exploitations conchyliques notamment), il faut bien identifier les zones de pollution.

"Nous avons largement dépassé les objectifs initiaux"

Est-ce que les eaux de baignade sont une problématique récente du Sage ?

Des efforts concrets ont été faits à partir de 2008 mais la réflexion sur le sujet avait commencé bien avant. Elle s'est appuyée sur la directive européenne de 2006 relative à la qualité des eaux de baignade et des eaux conchyliques. Nous avons souhaité être un site pilote. Les efforts ont été payants : sur les 14 communes concernées, 88 % des eaux sont aujourd'hui classées en qualité

excellente, 10 % sont de bonne qualité et 2 % en qualité suffisante. Sachant que le classement en qualité suffisante est la qualité requise, nous avons largement dépassé les objectifs initiaux.

Allez-vous poursuivre vos efforts ?

Outre l'enjeu environnemental nous souhaitons aussi attirer des touristes dans la région. L'effort fait par les collectivités et les usagers nous permet aujourd'hui d'être sereins. Mais c'est un



Robert Guerineau
président de la CLE du Sage du Marais breton et de la baie de Bourgneuf (985 km² et 39 communes).

état des lieux à un instant donné. Il faut rester vigilant pour que nos eaux gardent leur qualité. ■

Rétablir la qualité des eaux littorales



Thierry Fayret
président de la CLE du Sage Elorn (726 km² et 42 communes) et vice-président de Brest Métropole.

Quelles sont les priorités du Sage Elorn en matière de qualité des eaux littorales ?

Le Sage Elorn se bat pour atteindre trois objectifs ambitieux : diminuer les flux

de nitrates dans l'eau, réduire la contamination bactérienne qui affecte la pérennité d'usages tels que la conchyliculture, la pêche à pied et la baignade, et limiter les conséquences de la sécheresse et des inondations. Pour avancer nous travaillons essentiellement avec les trois groupes d'acteurs générant les pollutions de l'eau : les agriculteurs, les gestionnaires de stations d'épuration et les services public d'assainissement non collectif (Spanc).

Comment se passent les discussions avec les différents acteurs ?

En ce qui concerne les stations d'épuration, cela va dans le bon sens. Elles se mettent aux normes. Les choses avancent plus lentement du côté des Spanc car la réglementation se met en place doucement. L'inertie est plus forte du côté des agriculteurs. Même si certains ont déjà basculé vers un modèle vertueux, d'autres ne souhaitent pas avancer sur ces questions-là. ■

Réduire l'usage des pesticides



Dominique Perdrieu

président de la CLE du Sage Layon-Aubance (1 300 km² et 78 communes) est aussi agriculteur et directement impliqué dans la lutte contre les pollutions.

Quelles sont les mesures de réduction des pesticides proposées aux agriculteurs et aux viticulteurs par le Sage Layon-Aubance ?

Nous menons depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation

auprès des professionnels situés sur le territoire. Ces derniers peuvent depuis 2011 souscrire à des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). En échange d'une compensation financière, ils s'engagent à réduire l'utilisation de pesticides. Près de 50 exploitants se sont déjà lancés dans ces MAET. C'est une grande victoire pour nous car cela concerne des molécules très toxiques pour l'environnement.

Qu'en est-il du plan de désherbage lancé par votre Sage ?

La moitié des communes du bassin se sont engagées au terme de cinq années, à ne plus utiliser de pesticides pour désherber. En juillet cela fera 4 ans que ce plan aura été mis en place. Et nous avons déjà noté une diminution significative des taux de polluants dans les milieux aquatiques. À titre d'exemple, à Chaudfond-sur-Layon, la valeur moyenne des cumuls de pesticides est passée de 1,78 µg/L à 1,4 µg/L, entre 2008 et 2009. ■

Préserver la ressource en eau potable

L'Allier est la principale ressource en eau potable du territoire.

Quels sont les enjeux de pollution en lien avec la nappe alluviale ?

Notre secteur du Val d'Allier subit de grosses pressions environnementales. La plus importante étant d'origine agricole, due à l'utilisation de nitrates et de phosphates. Des progrès considérables restent aussi à faire du côté des réseaux d'assainissement et de certains sites industriels. Des micropolluants issus de

substances médicamenteuses ont été décelés dans la Dore, l'un des affluents de l'Allier.

Que préconisez-vous pour améliorer la qualité de l'eau ?

Le Sage reprend le socle de la réglementation européenne "zone vulnérable et directives nitrates", auquel nous avons ajouté 3 actions complémentaires qui seront appliquées d'ici fin 2013. La première consiste à accompagner le développement de l'agriculture économe en intrants. La seconde à limiter l'impact sur



Bernard Sauvade

vice-président du conseil général du Puy-de-Dôme, membre du comité de bassin Loire-Bretagne et président de la CLE du Sage Allier aval 6 344 km² et 463 communes.

la nappe des anciennes et futures carrières d'alluvions. La dernière, et non des moindres, à communiquer sur la vulnérabilité de la ressource eau. ■

Plan algues vertes



Alain Cadec

député européen et président de la CLE de la baie de Saint-Brieuc (1 000 km² et 68 communes). Bien avant le lancement du plan en février 2010, il s'était déjà engagé dans la lutte contre la prolifération des algues vertes.

Quelles mesures de lutte ont été prises ?

En octobre 2011, nous avons signé une charte de territoire pour la baie de Saint-Brieuc dans le cadre du plan de

lutte contre les algues vertes. Assortie d'un plan de financement de 37 millions d'euros, cette charte propose des mesures pour réduire les fuites d'azote vers la mer. Il s'agit de la recherche d'une meilleure efficacité agronomique sur l'azote, d'une optimisation de la gestion des effluents, d'une mise en herbe, etc.

Quel est le principal objectif de la charte ?

L'arrêt de la croissance des algues vertes par manque d'azote est une réalité mesurable. La charte a donc fixé un objectif de conversion de 115 exploitations vers

des systèmes herbagers économes en intrants. Il faut des mesures qui, prises individuellement, sont supportables par les exploitations, même si elles induisent des changements parfois profonds, et qui additionnées, mènent à un résultat réel.

Qu'en est-il de la valorisation des algues vertes ?

Des pistes de valorisation existent. Certaines entreprises utilisent déjà les algues pour faire de la méthanisation. Mais je ne voudrais pas que des industriels dépendent d'une ressource que nous cherchons à éliminer ! ■



Le bassin de la Sèvre Nantaise - Jean-Louis Aubert

QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES : CONTINUITÉ, PROTECTION, RECRÉATION

Cela semble une évidence. Pourtant, préserver la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau passe par une priorité toute simple : la restauration de la continuité écologique des rivières, sans oublier la préservation des têtes de bassins. Pour y arriver, les Sage identifient les ouvrages à effacer ou bien à aménager. De la même manière, il est fondamental de concilier, dans les plans d'actions, patrimoine écologique et tourisme. Ces plans d'actions reposent sur des diagnostics, notamment pour les zones humides, dont l'inventaire précis doit être réalisé au plus tard d'ici décembre 2012.

Rétablir la continuité écologique des cours d'eau



Antoine Charrier

chargé de mission milieux aquatiques et inondations pour le Sage du bassin de la Sèvre Nantaise.

Comment s'est mis en place le plan d'action sur la réduction de l'impact des ouvrages hydrauliques ?

La démarche avait été initiée dès 2002. Le Sage a approuvé, à partir de 2005, une stratégie d'amélioration de la connaissance sur l'impact des ouvrages et une

ambition d'actions. Des travaux concrets ont été déclinés par les syndicats de rivière, dans le cadre des contrats de restauration et d'entretien des milieux aquatiques. L'Institution de la Sèvre Nantaise et les syndicats ont déployé une étude pour identifier les actions à entreprendre pour restaurer le bon état des eaux et notamment les ouvrages hydrauliques touchant le plus la continuité écologique des cours d'eau. Sur les 240 ouvrages que compte la Sèvre Nantaise et ses principaux affluents, 50 ont été ciblés dans le cadre d'études de faisabilité permettant de déterminer les solutions d'actions.

Quelles actions ont été mises en place ?

Sur les 50 ouvrages hydrauliques intégrés dans les contrats de restauration, 10 ont déjà fait l'objet de travaux de type effacement, contournement, arasement partiel ou ouverture permanente des vannes. Nous réalisons des mesures avant et après intervention et constatons que ces travaux ont des conséquences positives directes sur les écosystèmes. D'ici à la fin de l'année 2013, nous en serons à 30 sites restaurés. ■

Concilier objectifs écologiques et activités socio-économiques



Pierre Lestoquoy

président de la CLE Pierre Lestoquoy nous précise les premières orientations choisies.

Jeune en âge, le Sage Cher aval en est au stade du diagnostic. Quels en sont les objectifs ?

Après le diagnostic, notre deuxième temps fort consiste à déterminer les scénarios permettant d'aboutir au choix d'une stratégie. L'idée est de concilier activités socio-économiques (sport, tourisme, agriculture, etc.) et préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Parmi les enjeux du Sage, deux priorités ont plus particulièrement été dégagées : la première est d'accompagner le transfert de propriété du Cher, la seconde de susciter des maîtrises d'ouvrage opérationnelles.

Comment gérer le Cher canalisé ?

Les conseils généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher viennent de lancer une étude sur cette portion. Elle porte sur la valorisation de l'aménagement touristique et économique. Dans le cadre du Sage, nous réalisons une étude qui permettra d'évaluer les impacts écologiques (qualité, quantité, milieux) et les conséquences socio-économiques des différents scénarios. Je coordonne ces deux études et nous œuvrons tous avec le même but : continuer à rendre le Cher attractif. ■

"Adapter les critères sur les têtes de bassin"

Quelles sont les particularités concernant votre Sage sur les têtes de bassins versants ?

Ici, le relief nous oblige à adapter les critères qui définissent les têtes de bassins aux spécificités du territoire. Cela nous permet d'affiner le mode de gestion à un niveau très local. Par exemple, en ce qui concerne l'agriculture extensive. En s'abreuvant dans les cours d'eau, les bêtes peuvent abîmer les têtes de bassins. Nous avons donc monté un programme de restauration par lequel nous encourageons les éleveurs à mettre des barrières, placer des abreuvoirs etc.

Sur le plan d'eau des Fades, sur la Sioule, en amont du barrage, comment faire face aux risques d'eutrophisation ?

Nous avons d'abord une politique de réduction des rejets de phosphore. Nous contrôlons de près les stations d'épuration. Nous intervenons aussi avec les deux communes du plan d'eau dans la mise en place de leur profil baignade, avec un plan d'action pour réduire l'eutrophisation. L'entrée touristique est intéressante : les partenaires deviennent tout de suite moteurs car l'enjeu économique est important. ■



Cécile Fourmarier-Molas

animatrice du Sage de la Sioule. Elle donne deux exemples de mesures visant à conserver les têtes de bassins versants.

Un guide à l'usage des maires



Jean Daniel

préside la CLE du Sage Vienne, un territoire où les zones humides occupent une place importante.

Comment abordez-vous la question des zones humides sur votre Sage ?

Après avoir réalisé un inventaire des zones à dominante humide sur le territoire du Sage Vienne, nous avons procédé à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP). En effet, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 permet aux commissions locales de l'eau d'identifier ces zones importantes à préserver en priorité. Cette démarche pionnière est justifiée par l'enjeu que représentent les zones humides sur le bassin de la Vienne. Ces dernières occupent près de 10 % de la superficie du Sage.

Vous avez également mis en place un guide à l'usage des maires ?

En 2009 l'établissement public du bassin de la Vienne, structure porteuse du Sage Vienne a élaboré ce guide afin d'aider les maires à prendre en compte les zones humides dans leurs documents d'urbanisme. En complément de ce guide, nous proposons différents outils tels que la mise à disposition d'une cartographie des zones humides, un règlement type auprès des communes... Il dispense également des conseils pour les communes et les cabinets d'urbanisme. ■



Philippe de Wroczynski

EQUILIBRER RESSOURCES ET BESOINS EN EAU

Les cours d'eau et les nappes souterraines sont rendus vulnérables par les déséquilibres entre la ressource disponible et les prélèvements, surtout en période de sécheresse. Une bonne maîtrise des prélèvements d'eau est essentielle pour le bon état des eaux. Comment mieux gérer la ressource de manière équilibrée et anticiper les situations de crise?

DANS L'AGRICULTURE

Sur le Sage Yèvre-Auron, entretien avec le président de la CLE

« Du maïs et des truites »



Yvon Beuchon,
conseiller général, vice-
Président de Bourges
Plus, est président de la
CLE depuis 2004.

Le territoire du Sage Yèvre-Auron couvre 2 363 km² et 126 communes. Sur ce bassin, classé nappe intensément exploitée, gérer les prélèvements est prioritaire.

Comment s'est passée la concertation avec le monde agricole pour la mise en place d'une gestion volumétrique ?¹

C'est compliqué d'avancer ensemble pour obtenir un consensus. Celui-ci est à trouver sans mettre à mal la Champagne berrichonne. Si on a un blocage des irrigants ou des pêcheurs, on n'avance plus. C'est la recherche des deux possibles : « du maïs et des truites ». Il faut avancer efficacement pour que chacun puisse accepter les exigences de l'autre. Les céréaliers ont compris leur intérêt, ils ont le souci de la pérennité de leur activité.

Aujourd'hui, quelles sont les réductions sur les volumes prélevés pour l'irrigation ?

L'irrigation est passée de 15 millions de m³ consommés en 2003 à environ 8,5 millions en 2011. Et cela sans révolution et sans mettre à mal l'économie de la culture berrichonne. Aidés par le syndicat des irrigants et la chambre d'agriculture, des compteurs sont maintenant installés partout, sous bassin par sous bassin. Le modèle est entré aujourd'hui dans la culture des irrigants. ■

¹ La « gestion volumétrique » est une gestion concertée des prélèvements. Elle permet de fixer le volume d'eau que chacun des usages peut prélever en fonction de la ressource disponible.

Sur le Sage nappe de Beauce, entretiens avec la présidente et le vice-président du Sage qui travaillent ensemble depuis 10 ans sur la maîtrise des prélèvements

Le Sage de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés est inscrit dans le Sdage en tant que Sage nécessaire. Plus grand Sage de nappe en France, il s'étend sur 9 500 km² et est situé sur 2 grands bassins, Loire-Bretagne et Seine Normandie, et 2 régions. Après des années de réflexion collective et de travail avec les partenaires et acteurs, ce Sage va être approuvé.

« Trop ambitieux pour les uns et pas assez pour les autres »



Monique Bévière
conseillère régionale
de la région Centre est
présidente du Sage
depuis 2005

Quelles sont les préconisations du Sage nappe de Beauce en matière de maîtrise des prélèvements ?

Nous avons opéré une réduction de 20 % des volumes prélevables pour l'irrigation.

Afin de prévenir les crises hydrologiques, le Sage instaure un système de gestion basé sur le niveau de la nappe en sortie d'hiver. Chaque irrigant dispose d'un volume de référence auquel est appliqué un coefficient déterminé annuellement en fonction du niveau de la nappe dans chaque secteur géographique. Cette gestion a également mis fin au report des volumes non consommés. Des efforts ont donc été faits par la profession agricole.

Après l'enquête publique, comment va se construire la mise en œuvre du Sage ?

Plusieurs dispositions seront mises en

œuvre. Il y a d'abord la réduction de l'impact des forages situés à proximité des cours d'eau. Les études d'incidences pour les secteurs prioritaires devraient déboucher sur le déplacement des forages qui impactent le plus le débit des cours d'eau ciblés. Pour les agriculteurs, le Sage est trop ambitieux, et pour les associations environnementales, il ne l'est pas assez. La concertation est un exercice difficile lorsque l'on associe l'ensemble des acteurs d'un territoire ayant des intérêts divergents. Il n'a pas été facile d'obtenir un document qui convienne complètement à tous. Mais il a, au moins, le mérite d'exister. ■

« Un consensus s'est dégagé »

Êtes-vous satisfait de l'issue de la concertation avec la profession agricole ?

La négociation a été difficile, mais un consensus s'est dégagé. Sur ces 10 dernières années, tous les acteurs ont appris à se connaître et à se respecter. Nous sommes arrivés à un compromis avec les irrigants sur la maîtrise des prélèvements. Nous devons maintenant stabiliser le dispositif sans ajouter de nouvelles contraintes. L'agriculteur ne peut changer sans cesse de système et doit avoir de la lisibilité à moyen terme.

Quels seront les prochains enjeux dans la mise en œuvre de ce Sage ?

Nous sommes conscients des problèmes de pollution de cette nappe. C'est compliqué, nous n'avons pas connaissance notamment des pratiques individuelles des agriculteurs. Comment arriver à pratiquer une agriculture performante avec moins d'intrants ? Notre métier est complexe et la nature ne nous aide pas toujours. Il faut aussi tenir compte du temps de réponse du milieu. Après l'approbation du Sage, il faudra trouver des porteurs de projets et ce sera difficile. Le problème agricole ne se résout pas qu'au niveau de la CLE mais avec la coordination d'actions menées notamment par les chambres d'agriculture, dans le cadre de la politique agricole commune (PAC). ■



Philippe Lirochon

membre du comité de bassin, président de la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir est vice-président du Sage. Il est le représentant agricole au bureau de la CLE.

Sur le Sage Sèvre Nantaise, entretien avec le président de la CLE

Quelle gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ?

Le Sage Sèvre Niortaise et marais Poitevin – 3 650 km² et 217 communes – est inscrit dans le Sdage en tant que « Sage nécessaire ». 4 années sur 5, les étiages sont sévères sur ce territoire. Le 1^{er} enjeu du Sage : la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage.

Suite à une forte concertation, à quel consensus êtes-vous parvenu sur ce premier enjeu ?

En même temps que l'élaboration du Sage et du Sdage et en lien avec la disposition 7C4, le consensus a été difficile et long à trouver. Nous nous sommes

accordés sur les délais : l'équilibre prélèvements/ressources devrait être atteint à l'échéance 2017, voire 2025 sur certains secteurs. La connaissance quantitative de la ressource devra aussi être améliorée. Et dans 5 ans, nous ferons le point avec les acteurs : auront-ils respecté leur engagement ?

Et sur la mise en œuvre ?

Nous allons installer des piézomètres et modéliser la nappe. Les mesures de gestion des prélèvements en période de crise sont coordonnées juste avant la période d'irrigation. Attention à la création de retenues de substitution, elles doivent être réalisées à bon escient et de façon



Serge Morin

membre du comité de bassin, vice-président du conseil régional de Poitou-Charentes, est président de la CLE depuis 2005.

raisonnable car l'eau est stockée en hiver et ne rechargera pas la nappe. On a aussi un gros défi sur la qualité de l'eau. ■

Sur le Sage Cher amont, entretien avec le président de la CLE

« Objectif : réduire l'impact sur le milieu »



Pierre-Antoine Légoutière

adjoint au maire de Montluçon est président de la CLE du Sage.

Le territoire du Sage Cher amont – 6 750 km² sur 3 régions, 5 départements et 355 communes – compte 70 % de son territoire en surface agricole.

Quelle est votre stratégie pour mieux organiser la gestion des prélèvements ?

Une grande partie du territoire est en zone de répartition des eaux. La CLE a engagé une étude pour définir les volumes prélevables sur l'ensemble du périmètre. Résultats : sur certains sous bassins, réduction des prélèvements et diversification des ressources pour réduire l'impact sur les milieux. Prochaine étape : mettre en œuvre la gestion volumétrique sur ces territoires déficitaires.

Comment satisfaire les besoins en eau pour l'abreuvement du bétail en limitant les impacts sur le milieu ?

L'accompagnement des exploitants est important : abreuvoirs aménagés, clôtures, sources d'approvisionnement diversifiées

(eaux pluviales, eaux des étangs, micro-forage...). L'expérimentation sur quelques exploitations servira à l'émergence d'un contrat territorial.

Comment sécuriser l'alimentation en eau pour l'irrigation en Champagne berrichonne ?

En période d'étiage, il y a un déséquilibre entre ressource disponible et prélèvements. Une réduction de 30 % des prélèvements agricoles par rapport aux volumes maximums prélevés est proposée. Des techniques alternatives et /ou complémentaires sont déjà envisagées : réduction des surfaces irriguées, création de retenues collectives de substitution alimentées en période hivernale... Un maître d'ouvrage est à identifier pour mettre en œuvre ces actions. ■



EQUILIBRER RESSOURCES ET BESOINS EN EAU

DANS LES COLLECTIVITÉS

Sur le Sage Mayenne, entretien avec le président de la CLE

« S'appuyer sur des communes engagées pour en faire agir d'autres »



Marc Bernier
conseiller général de
la Mayenne, maire de
Vaigès, est président de la
CLE depuis 2004.

Le Sage Mayenne, approuvé en 2007, a un territoire de 4 358 km² et compte 291 communes. 62 % des prélèvements pour l'eau potable sont issus de la rivière Mayenne. « La gestion durable et diversifiée des ressources en eau sans création de nouvelle retenue d'eau » est l'orientation du Sage.

Qu'est-ce qui a motivé la mise en place d'actions d'économie d'eau ?

Avant la création du Sage, on cherchait l'eau de plus en plus profond et la construction d'un barrage était envisagée car on allait manquer d'eau, disait-on. Les membres de la CLE ont préféré préserver la ressource. Nous avons donc décidé de mettre en place des actions d'économie d'eau.

Quelles sont les actions d'économie d'eau que vous avez menées ?

Nous avons accompagné les collectivités

en éditant un guide « économiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics ». Elles ont réduit leur consommation : arrosage raisonné des espaces verts, entretien des installations, WC de collèges alimentés par de l'eau de pluie... Les communes du territoire ont également relayé la campagne de communication « J'économise l'eau » : actions pédagogiques, affiches, plaquettes, exemples de gestes simples... Dans le prochain Sage, nous nous appuierons sur les communes engagées dans les économies d'eau pour en faire agir d'autres. ■

Sur le Sage Ellé, Isole, Laïta, entretiens avec le président de la CLE et le représentant des industriels.

Le Sage Ellé, Isole, Laïta - 917 km² et 38 communes - a été approuvé en 2009. Son premier enjeu est la gestion quantitative de la ressource en eau. Sur ce territoire, l'eau potable provient à 70 % des ressources superficielles. Et presque tous les étés, des arrêtés de restriction des usages de l'eau sont adoptés.

« Les collectivités doivent être exemplaires »

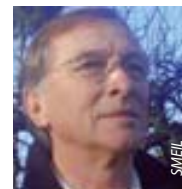
Quelle est la démarche du Sage pour améliorer la gestion quantitative ?

Nous avons souhaité commencer par travailler avec les collectivités. Elles peuvent mettre en place des actions d'économies d'eau et ensuite toucher plus facilement les habitants de leur commune. Aussi, le Smeil, structure porteuse du Sage, édite des bulletins régulièrement dans la presse locale depuis 2010 (débits des rivières, météo...). La population est ainsi

avertie et peut veiller à regarder de près sa consommation d'eau.

Quelles sont les actions menées auprès des collectivités ?

17 communes sur les 38 du bassin ont répondu à notre enquête concernant le relevé de leur consommation. 8 d'entre elles se sont portées volontaires pour réaliser un diagnostic de leurs bâtiments communaux. Cette année 4 communes réalisent un audit. Et à partir des



Marcel Jambou
vice-président de
la communauté de
communes du Pays de
Quimperlé est président
de la CLE depuis 2008.

préconisations, des actions pourront être menées. D'autres communes seront accompagnées les années suivantes. Un bilan besoins-ressources-sécurité est en cours à l'échelle du territoire. Nous poursuivons certainement des actions d'économies d'eau. Affaire à suivre donc. ■

« L'intérêt : travailler sur un bassin versant avec tous les acteurs »



Michaël Ciapa
responsable
management de
l'environnement au
sein de PDM industries
(ex-papeteries de
Mauduit) est le
représentant des
industriels à la CLE du
Sage Ellé, Isole, Laïta.

Quel intérêt trouvez-vous à participer à la CLE ?

Nous avons mené la concertation avec les industriels pour l'état des lieux. Maintenant nous connaissons mieux

les différents secteurs d'activité et leurs problématiques. L'intérêt est de travailler sur un bassin versant avec l'ensemble des acteurs. On avance pas à pas tous ensemble vers un même but. Il y a des débats et ensuite nous pouvons mettre en place des actions durables, pérennes et acceptées. Nous n'avons pas attendu le Sage pour agir au sein de nos entreprises mais si nous voulons progresser sur plus grande échelle, seule une gestion concertée pourra porter ses fruits.

Quelles actions avez-vous mené

auprès des industriels ?

En été 2010, pendant l'étiage, nous avons fait un bilan avec les principaux industriels sur leur utilisation de la ressource. Et une cellule de crise est mise en place quand il y a une forte baisse du niveau des rivières. Les acteurs locaux ont ainsi leur repère et peuvent agir de façon efficace et coordonnée. Nous partageons aussi les bonnes expériences des industriels notamment sur les économies d'eau avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie. En définitive, ce sont des actions pratiques et de bon sens. ■



VIVRE AVEC LES CRUES

Dans le bassin Loire-Bretagne, beaucoup de vallées sont exposées aux inondations par débordement de cours d'eau avec des risques parfois importants pour les habitants, les biens et les activités économiques. L'urbanisation dans les zones inondables en est le principal facteur. Les SAGE mettent en place des plans d'actions pour améliorer la protection dans les zones déjà urbanisées et améliorer la prise de conscience et la culture du risque.

Sur le bassin, un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) en 2015

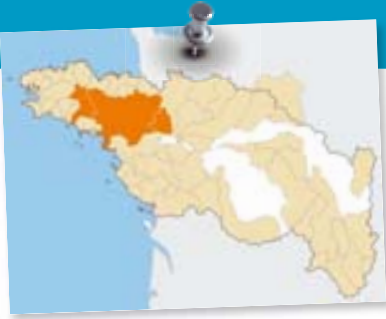
La directive relative à l'évaluation et à la gestion du risque d'inondation prévoit l'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) à l'échelle du bassin d'ici 2015. L'évaluation préliminaire du risque d'inondation menée par l'État a été approuvée par le comité de bassin Loire-Bretagne. Elle montre que les enjeux inondation sont présents et relativement diffus sur tout le bassin. Cependant, il existe des concertations autour de plusieurs agglomérations. Les territoires à risque important (TRI)

doivent être identifiés d'ici fin 2012. Une centaine de TRI sur la France est prévue dont une vingtaine sur le bassin Loire-Bretagne. Cette identification intègre une phase d'association des parties prenantes. À ce titre, les CLE seront consultées au 2^e semestre 2012.

Et dans les territoires, des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires. À partir de 2015, le dispositif

PAPI sera intégré dans le PGRI. Pour être labellisés PAPI, les projets doivent s'appuyer sur un diagnostic précis du risque sur le territoire, une stratégie locale et un programme d'actions sur la réduction de la vulnérabilité, le développement de la culture du risque, la préparation à la gestion de crise... Le projet PAPI doit démontrer comment le programme d'actions de prévention des inondations s'articule et s'avère compatible avec les outils de protection ou de gestion des milieux aquatiques, notamment les Sdage et les Sage. La démarche PAPI devra être conduite en partenariat avec les acteurs locaux et les services de l'État.



PAPI et révision du Sage Vilaine : même méthode de travail



Michel Demolder,
président de la CLE du Sage Vilaine

Dans son volet « inondations », la CLE du Sage Vilaine, présidé par Michel Demolder, mène un deuxième programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vilaine. Cette démarche se déroule en même temps que la révision du Sage. La mise en œuvre du PAPI sera réalisée par l'institution d'aménagement

de la Vilaine (IAV), reconnu établissement public territorial de bassin, structure porteuse du Sage. Périmètre du Sage, structure porteuse et PAPI sont sur le même territoire. Un travail en cohérence.

Quelle est la stratégie proposée pour la prévention des inondations ?

Dans le cadre de la révision du SAGE Vilaine, nous souhaitons aller plus loin. Il est essentiel d'arrêter de construire en zone inondable. Aussi, des actions de prévention seront prioritaires sur les secteurs à forts enjeux inondation. Et, pour ne pas accélérer le phénomène d'inondation, à partir des plans de prévention des risques inondation (PPRI), les zones d'expansion des crues seront définies, puis préservées et restaurées.

Quelles sont les premières actions réalisées suite aux échanges avec les élus ?

Les échanges avec les élus et les associations de riverains ont porté essentiellement sur l'interdiction de construire en zone inondable. Ce n'est pas toujours facile pour une collectivité de prendre en compte le risque inondation. Sur Redon, deuxième ville exposée au risque inondation, l'IAV a beaucoup travaillé avec les élus pour la mise en place du PCS (plan communal de sauvegarde). Et suite à une enquête sur la connaissance du risque des élus et des habitants, des repères de crues ont été posés sur les principales zones à enjeux. Ils matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau. Garder la mémoire des inondations sensibilise les élus. ■

« Faire face à l'excès d'eau »

Le territoire du Sage Blavet - 2 090 km² et 109 communes - est concerné par les inondations. La CLE a validé le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce programme est actuellement en révision.

Quel est l'objectif du Sage en matière de prévention des inondations ?

Pour faire face à l'excès d'eau, une gestion optimale des inondations est indispensable. Sur 5 secteurs du territoire, les pluies abondantes ont été à l'origine des inondations. Et ce phénomène s'aggrave par

l'urbanisation qui entraîne l'imperméabilisation des sols, l'absence de haies et de talus à des endroits stratégiques et le manque d'entretien des cours d'eau.

Quelles actions allez-vous mettre en place ?

Sur le traitement curatif, des relevés des retards de crues sont réalisés. Mais, c'est surtout sur la prévention que nous souhaitons agir. Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) sera réalisé. La prise en compte des champs d'expansion des crues est la plus importante préconisation du Sage. et l'accompagnement des communes est aussi essentiel. Nous venons de recruter une personne au



Jean-Pierre Bageot,
président de la CLE du Sage Blavet

syndicat mixte du Sage Blavet, syndicat qui porte le Sage, pour travailler avec les collectivités. Son premier travail sera de prendre contact avec les communes. ■

D'autres Sage mettent en place des plans d'actions

Un des enjeux du Sage Oudon est de limiter les effets dommageables des inondations. Le programme de lutte contre les inondations, inscrit en 2003 dans le Sage, comporte 3 volets : prévision, prévention, protection. Il est mis en œuvre par l'État, les communes et les intercommunalités. Par exemple, sur le volet protection, le

travail de ralentissement dynamique sur le chevelu de l'Oudon se fait par la gestion de vannages sur des grands étangs existants. Une charte de gestion des ouvrages de vannage du bassin de l'Oudon a été mise en place en 2008 en concertation avec les syndicats de bassin (Mayenne et Maine et Loire), le syndicat

mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations, les fédérations départementales de pêche, et les services départementaux de l'agriculture et de la forêt de la Mayenne et du Maine-et-Loire. ■



SE CONCERTER ET S'ORGANISER

Jean-Louis Aubert

Pour être plus efficaces dans leur organisation, certaines CLE choisissent de mutualiser leurs moyens humains et financiers, d'autres croisent leurs compétences, ou se regroupent pour améliorer la gestion des eaux d'un territoire. Ces organisations se font toujours dans le respect des territoires, et dans le but d'améliorer la ressource en eau pour atteindre le bon état des eaux.

Les 3 Sage de la Sarthe mutualisent leurs moyens humains et financiers



Jean-Pierre Gérondeau

conseiller général de l'Orne, président de la CLE du Sage Huisne, est vice-président de l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe (IIBS).

Qu'est-ce qui a motivé la création d'une institution pour porter les 3 Sage ?

Pour le Sage Huisne, nous avons créé l'institution interdépartementale du bassin de l'Huisne. Quand le Sage Sarthe amont est arrivé, nous avons décidé de mutualiser les moyens financiers et humains à l'échelle du bassin de la Sarthe. Avec les 3 présidents de CLE, nous avons réfléchi dans une logique de bassin versant. Nous avons créé l'IIBS. Puis, le Sage Sarthe aval a suivi.

Quels sont les intérêts de cette organisation ?

Nous sommes dans les mêmes locaux, nous faisons donc des économies : téléphone, chauffage, voiture, fonctionnement. Les postes de SIG et de secrétariat sont mutualisés mais les 3 animateurs restent à disposition pour chaque CLE. Pour les animateurs c'est intéressant, chacun bénéficie de l'expérience de l'autre. Au final, c'est très positif, ça permet d'avoir une vision globale sur un plus grand bassin. Les 3 CLE travaillent toujours de façon indépendante. ■

« Renforcer la place des CLE dans les instances locales et régionales »



Jean-Pierre Bageot
président de l'association
des présidents de CLE
de Bretagne, président
du Sage Bavet.

En 2011, les présidents de CLE de Bretagne se sont constitués en association loi 1901. La Bretagne est couverte par 21 démarches de Sage dont 18 ont déjà leur CLE.

Pourquoi avez-vous créé une association des présidents de CLE de Bretagne ?

Les présidents de CLE se sentaient isolés par rapport à leurs responsabilités grandissantes. Nous voulions répondre à cette question de l'isolement et échanger nos problématiques. Aussi, il est important que nous puissions faire entendre notre avis et renforcer la place des CLE dans les instances locales et régionales. Tout en préservant la diversité de nos bassins versants.

Quelles seront les premières actions à réaliser ?

Le premier travail est de se faire connaître de la région, des départements, de l'agence de l'eau... Nous recrutons actuellement un animateur de réseau. En septembre, nous avons prévu des séances de formation sur la directive marine, la continuité écologique et sur la sécurité juridique. Nous souhaitons croiser les compétences des différents Sage et des structures porteuses. L'association est là pour aider les présidents et leur faciliter la prise de décision. ■

Une association va regrouper les 4 Sage de la baie du Mont-Saint-Michel

La baie du Mont-Saint-Michel, 3 250 km² et 300 communes, concerne 4 Sage : marais de Dol, Couesnon situés sur le bassin Loire-Bretagne, Sélune et côtières granvillais situés sur le bassin Seine-Normandie.

Quelle est la nouvelle gouvernance sur la baie du Mont-Saint-Michel ?

La commission interbassins nous a appris à travailler ensemble mais elle est

informelle et fragile. Nous devons définir ensemble une gouvernance originale. L'idée a progressé. Et fin avril, la commission interbassins a validé les conclusions de l'étude qui identifiait la meilleure gouvernance à mettre en place sur ce territoire. Une association regroupant les 4 Sage va être créée et sera prochainement installée. Ses principaux objectifs : mieux connaître le fonctionnement de la baie et harmoniser les orientations des Sage. Les deux présidents de comité de bassin signeront officiellement les statuts



René Régnault

membre du comité de bassin Loire-Bretagne, président de la CLE du Sage Rance-Frémur baie de Beausse, est co-président de la commission interbassins créée en 1998 qui réunit les deux comités de bassin.

mi-novembre. Avec cette nouvelle gouvernance, notre ambition est d'améliorer la gestion des eaux de la baie du Mont-Saint-Michel. ■

Un établissement public pour le marais Poitevin



François Mitteault

directeur de l'établissement public du marais Poitevin (EPMP).

6 350 km², 354 communes, 4 départements, 2 régions sont les caractéristiques des bassins versants du marais Poitevin. Ils constituent le périmètre d'intervention du nouvel établissement public du marais Poitevin (EPMP) qui vient d'être créé en juillet 2011. C'est aussi le périmètre de 3 Sage : Sèvre Niortaise et marais Poitevin,

Vendée et Lay qui font l'objet d'une disposition spécifique (7C4) au sein du SDAGE.

Quels sont les liens entre l'établissement et les 3 Sage ?

Les liens sont très étroits. Une des premières dispositions de la loi indique, que l'établissement coordonne et facilite la mise en œuvre des schémas d'aménagement (Sage et Sdage). Il va poursuivre, et si possible renforcer, l'action de la commission de coordination des 3 Sage du marais Poitevin qui a été mise en place, il y a quelques années, à l'initiative du comité de bassin.

Sur quels sujets travaillez-vous avec les 3 CLE ?

Potentiellement sur tous les sujets qui

entrent dans le champ d'intervention de l'établissement public, c'est-à-dire la gestion de l'eau et de la biodiversité. Nous identifions actuellement quelques sujets prioritaires. Par exemple, la définition prévue des zones à enjeux environnementaux dominants par le Sdage (7C4) et les Sage, au sein de la zone humide. L'EPMP va élaborer avec les CLE une méthode concertée d'intervention. L'EPMP doit aussi mettre en place un outil de surveillance des niveaux d'eau. Celui-ci devra répondre, en particulier, aux besoins d'information des CLE. Notre mission se définit progressivement avec le souci de coordonner et d'optimiser au mieux tous les outils qui sont désormais en place sur le marais Poitevin. ■

« L'établissement apporte une synergie entre les Sage »

L'établissement public Loire (EP Loire), créé en 1983, couvre le territoire des sources de la Loire à l'estuaire soit 65 160 km². Constitué de 50 collectivités et groupements de collectivités, ses principales missions sont la réduction du risque inondation, la stimulation de la Recherche/Données/Information, l'exploitation des ressources en eaux de Naussac et de Villerest, l'aménagement et la gestion des eaux. L'EP Loire assure, à la demande des commissions locales de l'eau (CLE) le portage de 5 Sage : Allier aval, Cher amont, Cher aval, Loiret et Loir.

Qu'apporte un établissement de cette envergure à ces 5 Sage ?

L'établissement apporte une synergie entre les Sage. Au-delà de l'animation, il fait bénéficier les Sage de son expertise dans un plusieurs domaines. Par exemple pour le Sage du Loir et pour le Sage de l'Allier, l'EP Loire a réalisé des études pour la réduction du risque inondation sur les bassins concernés. Cela constitue un apport important pour les Sage. Nous participons aussi à la vie des Sage puisque l'EP Loire est représenté dans les CLE de son territoire d'EPTB. À travers ces actions l'EP Loire contribue à l'urgence de maîtrise d'ouvrage, en lien avec ses nombreuses collectivités membres.

Quel bilan faites-vous après 5 à 6 ans de portage de Sage ?

Les CLE bénéficient de la rigueur du traitement des dossiers de l'établissement



Jean-Luc Roy

directeur de l'eau et de l'exploitation, est chargé du pilotage des 5 Sage à l'établissement public Loire.

et de son expertise, les animateurs sont intégrés dans l'équipe, du Pôle aménagement et gestion des eaux, ce qui facilite leur travail. Chacun bénéficie de l'expérience de ses collègues. Tout cela peut faire gagner du temps dans la mise en place des Sage. Aussi, une partie du travail administratif qui concerne les financements peut être mutualisée ; les financeurs pouvant avoir les modalités d'intervention assez différents. ■



Le cap de la chèvre – Jean-Louis Aubert

GESTION CONCERTÉE EN ZONE CÔTIÈRE

Le parc naturel marin d'Iroise, est une zone marine étendue jusqu'aux 12 milles et couvre une superficie de 3 500 km². La zone terrestre est restreinte aux communes littorales. Créé en 2007, le parc a pour mission : la connaissance du patrimoine marin, la protection et le développement durable du milieu marin. Sur la qualité de l'eau, ses objectifs sont la réduction des pollutions d'origine terrestre et du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles.

« Nous aimerions amplifier cette coopération Sage-parc »



Patrick Pouline

chargé de mission eau au parc naturel marin d'Iroise, représente le parc à la CLE du Sage du Bas Léon.

accidentelle, nous en informons la CLE. Nous avons estimé l'activité de carénage sur le territoire du parc, cela a servi pour l'évaluation de l'état des lieux du Sage. Aussi, nous avons mené sur la baie de Douarnenez une expérimentation sur le rôle épurateur du marais. Cela peut être utile pour le Sage.

du parc est constitué des acteurs du territoire et nous réalisons un plan de gestion sur 15 ans avec un état des lieux, des orientations et des actions. Nous avons d'ailleurs fixé les objectifs de notre plan en tenant compte des objectifs du Sage quand cela était possible. Nous aimerions amplifier cette coopération Sage-parc pour construire ensemble des objectifs cohérents et ensuite mettre en place des actions communes. La bonne volonté est là, les relations sont bonnes. Nous manquons juste de temps de travail ! ■

Qu'apporte le parc au Sage ?

Au sein de la CLE du Sage, j'apporte une vision maritime. Avec le Sage, nous suivons la qualité du milieu littoral. Et si nous observons une pollution

Quels sont les points de convergence entre le parc et le Sage ?

Nous avons le même mode de concertation que la CLE : le conseil de gestion

« C'est important de bien comprendre l'interaction entre terre et mer »

Le territoire du Sage du Bas-Léon - 910 km² et 58 communes dont 30 communes littorales – a environ 200 km de linéaire de côte et un tiers de son littoral concerne le parc.

Qu'apporte le parc au Sage ?

Le parc marin d'Iroise est représenté au sein de la CLE, Patrick Pouline intervenant en tant qu'expert. Il est, en effet, très important de bien comprendre l'interaction entre activités terrestres et marines. Le Sage concerne en priorité l'eau douce mais la gestion « de la terre » a des incidences notamment sur la qualité de l'eau

des estuaires (bactériologie) et surtout sur les algues, la pêche à pied et les eaux de baignades.

Suite aux échanges avec le parc, quelles seront les incidences sur le Sage ?

L'interaction terre-mer est plus compliquée que ce que nous imaginions. Pour l'élaboration de la stratégie du Sage, nous serons vigilants au niveau des estuaires et surtout aux endroits où les algues prolifèrent de façon très importante. Nous serons aussi très attentifs à la qualité de l'eau dans les ports et sur les plages. ■



Pierre Adam

président de la CLE du Sage du Bas-Léon.



COMMUNIQUER ET SENSIBILISER : RESTER PROCHE DES PUBLICS

D'un côté il y a l'information. Expliquer les missions des Sage, communiquer aux différents publics sur les avancées des actions mises en place. Et de l'autre il y a la pédagogie. Ou comment sensibiliser les populations, professionnelles et grand public, à une problématique particulière. Formation des personnels, plaquettes d'information, site internet, film documentaire et même pièce de théâtre. Tous les moyens sont bons, à condition qu'ils s'inscrivent dans une certaine continuité.

Le théâtre, outil de sensibilisation



Jean-Jacques Dervieux

vice-président du Sage Layon-Aubance, est à l'origine d'Ernesto, une pièce destinée à sensibiliser le grand public sur les pollutions par les pesticides.

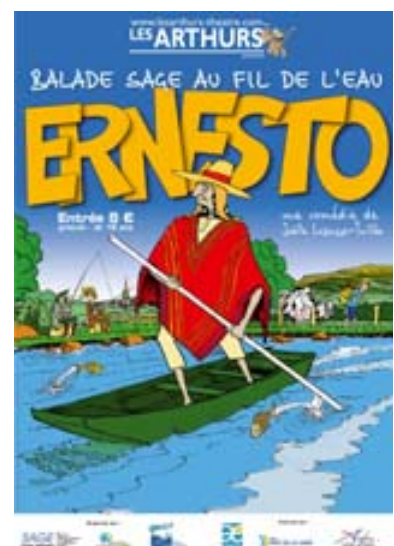
En quoi l'humour contribue-t-il à sensibiliser les publics à l'usage modéré des pesticides ?

Par sa nature, le sujet des pesticides est plutôt dramatique. Nous avons choisi dans la pièce de mettre en scène différents acteurs qui contribuent à ce type de pollution. Or chacun pense que ce sont les autres qui polluent. Il était donc

important pour nous de ne pas culpabiliser les spectateurs afin qu'il puisse y avoir un "après" la séance et que chacun réfléchisse de son côté. L'humour permet une certaine distanciation tout en abordant les problèmes de fonds.

La pièce a été jouée 5 fois. Avez-vous pu la filmer pour la diffuser lors de débats ?

Nous avons manqué de budget pour réaliser un DVD. C'était une opération très lourde : faire écrire la pièce, financer les salles pour les représentations, la troupe d'acteurs (les « Arthurs »)... En revanche, la pièce s'inscrit dans un dispositif de sensibilisation plus large : il y a eu des concours de dessins en écoles, l'organisation de visites de stations d'épuration, de nombreuses actions vers les viticulteurs et agriculteurs, les collectivités locales... ■



Des sessions de formation sur le territoire du Sage Vie et Jaunay

“Créer une dynamique sur le territoire”



Anne Barbier

animatrice depuis 2007 de la CLE du Sage Vie et Jaunay (788 km² et 37 communes), en Vendée. Sur ce Sage, des actions de sensibilisation des personnels communaux pour faire évoluer les pratiques de désherbage ont été mises en place.

Comment avez-vous monté ce cycle de formation ?

Nous avons mis en place un partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Dans la région, nous avons un problème de production d'eau potable : la teneur en pesticides avant traitement est trop importante. Avec les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, nous invitons les collectivités à en utiliser moins. Il est apparu assez vite que les agents communaux étaient en première ligne. Ils sont très sollicités par la population.

Combien de personnes avez-vous formé ?

Depuis 2007, 156 personnes ont été formées sur les 37 communes que couvre le Sage. Une douzaine de sessions ont été organisées. La formation s'articule autour d'un principe de base : mieux accepter l'herbe en ville et adapter les interventions en utilisant d'autres moyens que le chimique (tonte, utilisation de désherbeurs thermiques ou mécaniques, binage pour arracher certaines herbes, etc.). Il est important que les personnels soient convaincus pour relayer l'information auprès des populations. ■

“Un film suscite le débat”

Pourquoi réaliser un film pour communiquer ?

L'avantage d'un film, c'est qu'il suscite le débat. Celui-ci a été montré dans une bonne partie des communes du Sage. Durant les séances, les publics se

rencontrent. Par exemple, des gens non initiés à l'agriculture ont découvert les efforts réalisés par les exploitants par rapport à l'épandage. L'Evre est la colonne vertébrale des Mauges. Pour les loisirs, pour les agriculteurs qui travaillent en bordure, pour la pêche etc., le film en donne un bon équilibre. Pour moi, l'objectif était atteint à chaque projection à partir du moment où il y avait débat.

Est-ce que vous vous servez toujours du film ?

Non, plus tellement. Il y a déjà eu beaucoup de séances organisées. Depuis 2007, 41 projections du film ont été organisées dans une trentaine de communes. Environ 4000 personnes l'ont vu. Désormais, nous en diffusons des copies DVD. Il faut bien voir qu'à l'époque, le Grenelle n'était pas passé. On parlait de pesticides, et encore. Dans ce contexte, les projections étaient donc de vraies opérations de communication et cela permettait aux publics de s'informer. ■



Jean-Robert Gachet

président du Sage Evre-Thau (710 km² et 54 communes) maire et agriculteur, nous raconte comment le film “L'Evre, rêve de versants”, produit en 2008, a contribué à la communication du Sage.



Ce film, à l'initiative du Cpie Loire et Mauves, a été primé aux Trophées de l'eau 2009.



Gest'Eau, l'un des outils pour les Sage

DES OUTILS POUR LES SAGE

Des guides édités par l'agence de l'eau

- Zones humides : évaluation économique des services rendus, analyse sur sept sites tests du bassin Loire-Bretagne – décembre 2011 - Guide technique
- Restauration des cours d'eau : communiquer pour se concerter – mars 2011
- Guide d'inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des Sage - janvier 2010
- Portée juridique et rédaction des Sage – septembre 2003
- Pour le Sage, animer la concertation et la communication – août 2001

Ces guides sont téléchargeables sur le site de l'agence de l'eau :

www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_concertation

Des guides nationaux

- Manuel d'aide à l'identification des « zones humides prioritaires », des ZHIEP et des ZSGE, du 4 novembre 2011
- Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Sage - mis à jour fin 2011

Reportages

- la revue L'Eau en Loire-Bretagne n° 67 « Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les Sage) » - décembre 2002
- des Trophées de l'eau
- la conception d'une méthode de recensement participatif des cours d'eau par le Sage Blavet : www.prenons-soin-de-leau.fr/ilsagissent
- le plan de concertation sur la gestion des ouvrages en cours d'eau par l'institution interdépartementale de la Sèvre Nantaise sur le territoire du Sage de la Sèvre Nantaise : www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/trophees_de_leau/trophees_2011
- le film « L'Evre, rêve de versants » par le CPIE Loire et Mauges sur le territoire du Sage Evre-Thau : www.eau-loire-bretagne.fr/les_rendez-vous_de_leau/trophees_de_leau/trophees_2009

Sites ressources

- le site Gest'eau : www.gesteau.eaufrance.fr recense au niveau national les enjeux et caractéristiques des Sage, leurs états d'avancement et leur fonctionnement.
 - Consulter les guides pour l'élaboration et la mise en œuvre des Sage, des fiches thématiques, des guides juridiques, des guides sur l'eau et l'urbanisme, des guides pour l'inventaire des zones humides, ainsi que des guides cartographiques : www.gesteau.eaufrance.fr
 - rubrique « documentation » : gesteau.eaufrance.fr/documentation
 - rubrique « partage d'expériences » : gesteau.eaufrance.fr/partage
- Dreal Bassin Loire-Bretagne, rubrique « les Sage » : www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-d-amenagement-et-de-r137.html
 - Consulter les « Fiches de lecture du Sdage » : www.centre.developpement-durable.gouv.fr/documents-d-application-du-sdage-r242.html
 - Et la cartographie interactive des Sage : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/11/eau_bassin1.map

Des documents d'appui pour les Sage

- la note d'aide à l'analyse de l'avis du comité de bassin sur la compatibilité des Sage avec le Sdage Loire-Bretagne : www.eau-loire-bretagne.fr/Sage
- la note pour aider les Sage à mettre en place leur volet pédagogique dans leur Sage (cf. disposition 15B – Favoriser la prise de conscience) : www.eau-loire-bretagne.fr/Sage

Le Sdage confie aux commissions locales de l'eau un rôle éminent d'adaptation des dispositions au contexte local pour...

ORIENTATIONS	
Lutter contre les pollutions	4A Réduire l'utilisation des pesticides à usage agricole
	10A Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition
	10D Maintenir et/ou améliorer la qualité sanitaire des zones et eaux conchyliques
Maîtriser les prélèvements	7A Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins
	7B Economiser l'eau
	7C Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux (ZRE)
	7D Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements
	6E Réserver certaines ressources à l'eau potable
Protéger les milieux naturels	1B Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
	1C Limiter et encadrer la création de plans d'eau
	8A Préserver les zones humides
	8B Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des cours d'eau associés
	8C Préserver les grands marais littoraux
	8E Améliorer la connaissance
	10B Limiter ou supprimer certains rejets en mer
Sécuriser les activités humaines	12A Améliorer la conscience et la culture du risque et la gestion de la période de crise
	12C Améliorer la protection dans les zones déjà urbanisées
Gouvernance	11A Adapter les politiques publiques à la spécificité des têtes de bassin
	13A Des Sage partout où c'est nécessaire
	13B Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau
	13D Renforcer la cohérence des politiques publiques
	15A Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées
	15B Favoriser la prise de conscience

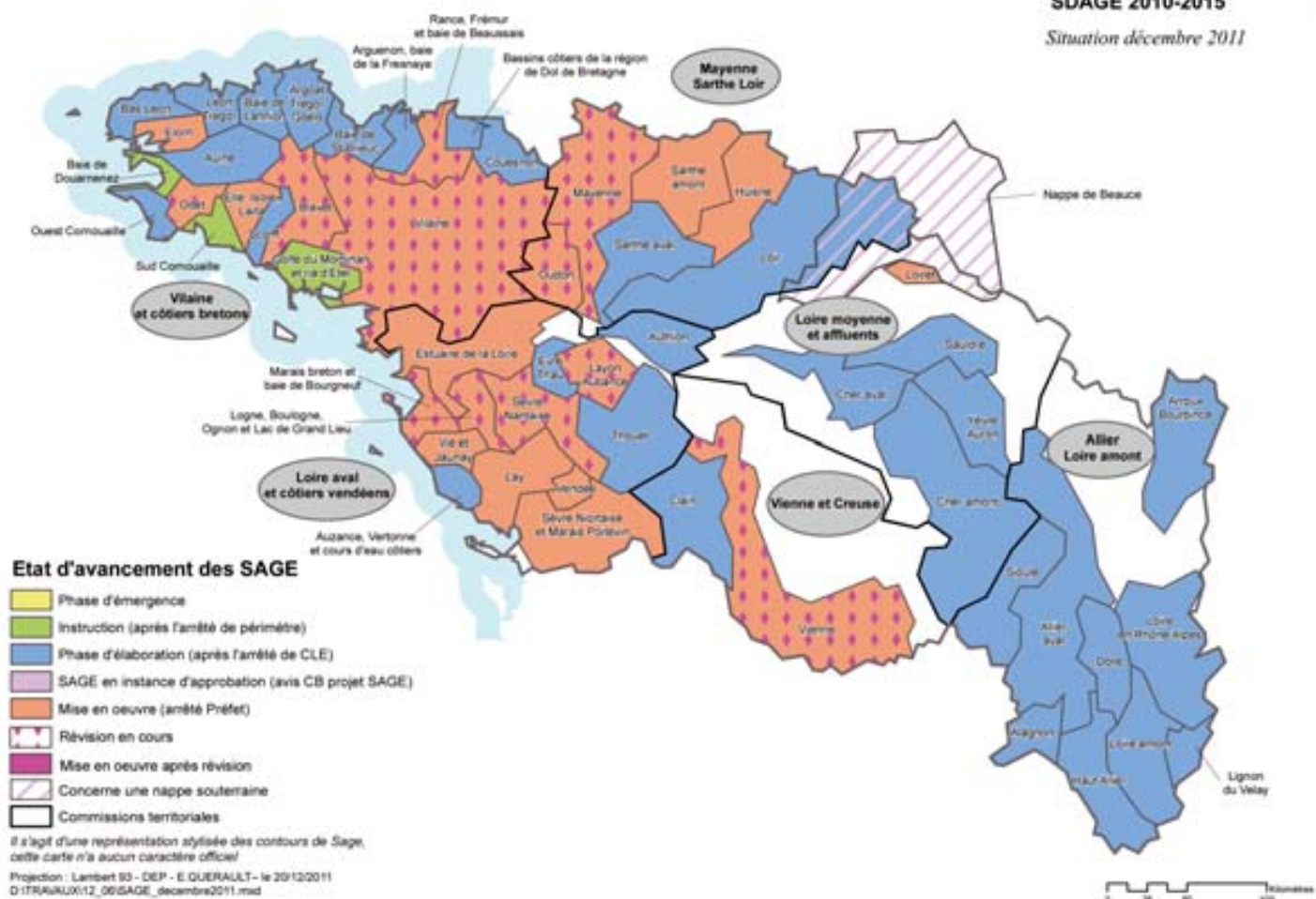
Pour en savoir plus : dispositions, mesures et sous-bassins concernés
www.eau-loire-bretagne.fr/sdage/sdage_2010_2015#qui

CARTOGRAPHIE DES SAGE

DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Etat d'avancement des SAGE
SDAGE 2010-2015

Situation décembre 2011



**Allier Loire
amont**

Alagnon
www.alagnon.fr
 Allier aval
www.sage-allieraval.com
 Arroux - Bourbince
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Dore
www.parc-livradois-forez.org
 Haut-Allier
www.smat-haut-allier.com
 Lignon du Velay
www.ode43.fr
 Loire amont
www.ode43.fr
 Loire en Rhône-Alpes
<http://sage.loire.fr>
 Sioule
www.combrailles.com

Vienne Creuse

Clain
www.sageclain.fr
 Vienne
www.eptb-vienne.fr

**Loire
moyenne et affluents**

Cher amont
www.sage-cher-amont.com
 Cher aval
www.sage-cher-aval.com
 Loiret
www.agglo-orleans.fr
 Sauldre
www.loir-et-cher.gouv.fr
 Yèvre Auron
www.sage-yevre-auron.fr
 Nappe de Beauce et milieux aquatiques
 associés
www.pays-du-pithiverais.fr

**Loire aval et
côtiers vendéens**

Baie de Bourgneuf et marais breton
www.baie-bourgneuf.com
 Authion
www.sage-authion.fr
 Auzance Vertonne et cours d'eau
 côtiers
www.sageauzancevertonne.fr
 Estuaire de la Loire
www.sage-estuaire-loire.org
 Evre Thau Saint-Denis
www.bassin-evre.fr
 Lay
www.cc-paysdechantonay.fr
 Layon - Aubance
www.eau-layon-aubance.fr
 Logne, Boulogne, Ognon et Lac de
 Grand Lieu
www.sage-grandlieu.fr
 Sèvre Nantaise
www.sevre-nantaise.com
 Sèvre Niortaise et Marais Poitevin
www.sevre-niortaise.fr
 Thouet
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Vendée
www.sevre-niortaise.fr
 Vie et Jaunay
www.vie-jaunay.com

**Mayenne Sarthe
Loir**

Huisne
www.sagehuisne.org
 Loir
www.sage-loir.fr
 Mayenne
www.sagemayenne.org
 Oudon
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Sarthe amont
www.sage-sartheamont.org
 Sarthe aval
www.bassin-sarthe.org

**Vilaine et
côtiers bretons**

Argoat-Tregor-Goelo
www.paysdeguingamp.com
 Arguenon - Baie de la Fresnaye
www.smap22.fr
 Aulne
www.rade-brest.fr
 Baie de Douarnenez
www.sagebaiededouarnenez.org
 Baie de Lannion
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Baie de Saint-Brieuc
www.pays-de-saintbrieuc.org
 Bas Léon
www.rade-de-brest.infini.fr
 Bassins côtiers de la région de Dol de
 Bretagne
www.baie-mont-saint-michel.fr
 Blavet
www.sage-blavet.fr
 Couesnon
www.sage-couesnon.fr
 Elle - Isole - Laïta
www.cocopaq.com
 Elorn
www.syndicat-bassin-elorn.fr
 Golfe du Morbihan et ria d'Etel
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Léon-Trégor
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Odet
www.sivalodet.fr
 Ouest Cornouaille
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Rance, Frémur, Baie de Beausais
www.sagerancefremur.com
 Scorff
www.syndicat-scorff.fr
 Sud Cornouaille
<http://gesteau.eaufrance.fr>
 Vilaine
www.eptb-vilaine.fr



Découvrez la rubrique Sage
sur le site de l'agence de l'eau

www.eau-loire-bretagne.fr rubrique Sage



Directeur de la publication :

Noël Mathieu

Rédactrice en chef :

Edwige Jullien

Coordination :

Lucie Sedano et Chantal Sergent

Collaboration extérieure :

p. 20 à 23 et p. 34 et 35 : Élise Kuntzelmann, Laurent Salters (Look at Sciences)

Conception graphique et mise en pages :

Enola Création

Iconographie :

Etienne Bouju, Christophe Brochier et Edwige Jullien

Crédits photos :

Jean-Louis Aubert, Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon, Syndicat de pays Beauce et Gâtinais en Pithiverais, S.Besseyre/CG18, Etablissement public Loire, Etienne Bouju, L. Combe/CG63, Communauté de communes de Lanvollon-Plouha, Éliane Faucon-Dumont, Pierrick Hubert, IIBSN, Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe, mairie de la Flèche, Mairie d'Inzinzac-Lochrist, Edwige Jullien, Jérôme Mansons, Paule Opériol, Martial Thiret/Onema, SMEIL, Jean-François Souchard, Philippe de Wroczynski.

Impression :

Imprimerie Nouvelle, Saint-Jean-de-Braye



Imprim'vert, sur papier PEFC sous licence 10-31-1316

Achevé d'imprimer en juin 2012 (20 000 exemplaires)

ISSN 0153-9256 / Dépôt légal : juin 2012



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Dans le prochain numéro

Le 10^e programme 2013-2018

